

PROJET ALLIANCE MONDIALE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES-AFRIQUE DE L'OUEST  
(AMCC+ AO / GCCA+ WA)



INTRA-ACP GCCA+ PROGRAMME An initiative of the ACP Group of States funded by the European Union's European Development Fund



## Rapport de mission

\*\*\*

### Etat des lieux et collecte des données en vue de la révision de la Contribution Déterminée au niveau Nationale (CDN) de la Guinée-Bissau

\*\*\*

### Volet atténuation et Cadre de transparence

Ce rapport a été co-écrit par Eva Haentjens  
(SalvaTerra) et Vanessa Laubin (Projections)

## Résumé exécutif

---

En tant que Partie à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), la Guinée-Bissau a soumis en 2015 sa contribution prévue déterminée au niveau national (CPDN) présentant ses engagements pour contribuer à atteindre l'objectif collectif de limitation de la hausse des températures à +2°C. Une fois l'Accord de Paris signé, la CPDN devient de fait contribution déterminée au niveau national (CDN) et doit faire l'objet d'une actualisation tous les cinq ans.

En tant que pays-Partie ne faisant pas partie de l'Annexe 1, également classé parmi les pays les moins avancés (PMA) et les petits États insulaires en développement (PEID), la Guinée-Bissau n'a pas d'obligation de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). Cependant, un système d'inventaire des GES (IGES) robuste et complet permet aux pays membres de communiquer de façon transparente auprès de la communauté internationale leurs actions d'atténuation nationales, et ainsi de prétendre mécanismes de financement internationaux tels que REDD+.

Le processus de révision de la CDN répond donc à de forts enjeux pour la Guinée-Bissau, en particulier dans la mesure où la réalisation des objectifs affichés dépend quasi-exclusivement du soutien technique et financier de la communauté internationale. Le gouvernement a manifesté auprès de la communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) le besoin d'un appui technique et financier pour réviser/compléter sa CDN d'ici à septembre 2021.

Une première réponse sous forme de diagnostic préliminaire à la révision est apportée au travers du projet régional Alliance Mondiale contre le Changement Climatique (AMCC+) Afrique de l'Ouest, mis en œuvre par la Commission de la CEDEAO et ses partenaires techniques, le Comité inter-États de lutte contre la sécheresse au Sahel (CILSS) et Expertise France sur fonds de l'Union Européenne. L'objectif est donc d'élaborer un état des lieux de la situation en matière d'adaptation et d'atténuation, phase qui préfigurerait les méthodologies et plans de travail de la phase de collecte de données et d'analyse prise en charge par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

Le présent rapport présente le diagnostic initial de la situation pour le volet atténuation selon trois axes : 1) un état d'avancement des objectifs développés dans la CDN de 2015, 2) un bilan des projets prévus en matière d'atténuation entre 2020 et 2030, 3) un bilan de données utilisées pour le dernier IGES ainsi que les nouvelles données disponibles pour établir une nouvelle situation de référence.

Ce diagnostic se concentre sur les deux secteurs clés de l'atténuation en Guinée-Bissau : l'énergie (à partir de la biomasse) et le secteur forestier. Une étude des besoins de renforcement de capacité des équipes nationales en charge des IGES vient compléter ce diagnostic.

Les principales contributions à l'atténuation proposées dans la CDN de 2015 sont l'extension du système national des aires protégées (SNAP), le reboisement et la gestion durable des forêts dans le secteur LULUCF. Les objectifs en matière d'énergie sont orientés vers la démocratisation de l'accès à l'électricité et l'augmentation des énergies renouvelables dans le mix énergétique du pays. Dans la mesure où la biomasse-énergie n'est pas mentionnée dans la CDN, l'impact sur l'atténuation est relativement faible. Les objectifs sont pour la plupart encore relativement peu avancés, à l'exception de l'extension du SNAP, qui est de fait la mesure d'atténuation la plus efficace mise en place à ce jour.

Un bilan de l'état d'avancement des projets pour les secteurs Energie et AFOLU cités dans le Biennial Update Report - BUR (soumis à la CCNUCC en 2019) a permis d'établir près de la moitié des projets ont d'ores et déjà été abandonnés faute de financements ou d'implication des parties-prenantes. Pour le secteur Energie, la majorité des projets présentés dans le BUR encore planifiés ne sont pas encore financés. Ceux qui sont en cours de mise en œuvre ont un impact faible sur les émissions/absorption de carbone.

Concernant le secteur LULUCF, quatorze initiatives extraites de la première CN sont citées dans le BUR, dont quatre pourraient potentiellement avoir un impact sur les émissions de carbone (reboisement et

restauration des zones de mangroves). Cependant, en l'absence de mention des bailleurs correspondants ou des organismes souhaitant les mettre en œuvre, il a été difficile d'évaluer leur degré de faisabilité dans la période 2020-2030. Une série d'entretien a permis d'identifier quelques projets complémentaires menés par des bailleurs internationaux ou des organisations non-gouvernementales (ONG) ayant un impact sur les émissions de GES.

Concernant l'inventaire de gaz à effet de serre présenté dans le BUR, il est principalement basé sur des données générales non-spécifiques à la Guinée-Bissau. En l'absence de document de synthèse clair explicitant les hypothèses de calculs adoptées et les données mobilisées pour construire l'IGES, il a été très difficile de retrouver la cohérence des résultats présentés dans le BUR pour le secteur LULUCF. Les entretiens complémentaires ont permis de mettre en évidence des lacunes importantes dans le processus d'élaboration de l'IGES en termes de robustesse des données utilisées (données d'activités parcellaires, facteurs d'émissions non-spécifiques, etc.), mais également d'un point de vue méthodologique de la collecte, à l'analyse des données et incertitudes en passant par les hypothèses de calculs. Par ailleurs, aucun contrôle de la qualité des résultats n'est mis en place.

Face à ce constat, il apparaît clair que le BUR ne peut pas constituer un document de référence pour l'établissement de la CDN dans la mesure où les informations fournies ne correspondent pas aux critères de transparence, d'exhaustivité et ne permettent pas la comparabilité des estimations effectuées.

De nouvelles données sont disponibles, notamment le *Forest reference emission level* (FREL) élaboré dans le cadre des mécanismes REDD+ pour les aires protégées (aujourd'hui 26% du territoire) et validé par la CCNUCC en 2020. Afin d'établir une situation de référence actualisée, les priorités sont donc d'établir un programme de collecte de données régulier et pérenne, d'étendre le FREL à l'ensemble du territoire et de procéder à l'harmonisation des méthodologies d'IGES et du FREL. Par ailleurs, de nouvelles données dans les secteurs Agriculture et Energie devraient être disponibles au premier semestre 2021.

Le diagnostic des besoins de renforcement de capacité des équipes nationales en charge des IGES a mis en évidence des lacunes d'ordres techniques au niveau de l'équipe de consultants nationaux et des services en charge de la collecte de données, mais aussi un manque de moyens humains et financiers qui entravent l'élaboration d'un IGES de qualité. Des pistes de réflexions sont proposées en fin de rapport pour pallier cette situation.

## Sommaire

---

Sigles et acronymes .....	2
1. Introduction.....	4
1.1.    Objet du rapport .....	4
1.2.    Contexte du rapport.....	5
1.2.1.    L'Accord de Paris et le processus d'Actualisation/de Révision en 2020.....	5
1.2.2.    Forces et faiblesses de la CDN de 2015.....	9
1.1.1.1.    Conformité vis-à-vis du Livre des règles et du cadre de transparence .....	9
1.1.1.2.    Robustesse des engagements .....	9
1.1.1.3.    Intégration des enjeux de genre.....	9
2. Diagnostic initial sur les axes de révision de la CDN (volet atténuation).....	10
2.1.    Méthodologie .....	10
2.1.1.    Analyse des données d'IGES.....	10
2.1.2.    Diagnostic des besoins en renforcement de capacités .....	10
2.2.    Récapitulatif des documents soumis par la Guinée-Bissau depuis la signature de la CCNUCC en 1995 et IGES correspondants.....	10
2.3.    Etat d'avancement des engagements en matière d'atténuation pris depuis 2015.....	11
2.4.    Projets et programmes planifiés pour 2020-2030 en matière d'atténuation.....	23
2.5.    Collecte des données d'IGES secteur forêts/Energie (biomasse).....	30
2.5.1.    Données mobilisées pour l'IGES dans le secteur AFOLU .....	30
2.5.2.    Nouvelles données disponibles à intégrer .....	31
2.6.    Analyse critique des sources de données d'IGES sur les forêts .....	33
2.6.1.    Emissions de GES dues à la combustion de biomasse (bois-énergie) .....	33
2.6.2.    Emissions/absorption des Terres forestières restant Terres forestières (3B1a).....	34
2.6.3.    Emissions dues à la déforestation .....	35
2.6.4.    Emissions dues à la gestion des cultures.....	35
2.7.    Recommandations : données et informations à mobiliser .....	36
2.8.    Diagnostic des besoins en renforcement de capacités des équipes nationales en charge des IGES... 37	37
2.8.1.    Etat des lieux des connaissances de l'équipe nationale en charge des IGES pour le secteur AFOLU	37
2.8.2.    Analyse des forces et faiblesses méthodologiques des précédents IGES pour le secteur AFOLU	37
3. Mise en conformité de la CDN de Guinée-Bissau avec le Livre des règles et le cadre de transparence.....	39
3.1.    Informations à inclure dans la CDN actualisée.....	39
3.2.    Cadre de transparence .....	39
3.2.1.    Cadre institutionnel de mise en œuvre et dispositif de pilotage :.....	39
3.2.2.    Dispositif de réalisation et de mise à jour des inventaires nationaux de GES .....	40
3.2.3.    Suivi et évaluation ex post des engagements pris au titre de la CDN : .....	42
3.2.4.    Suivi de l'appui reçu.....	43

Etat des lieux et collecte des données en vue de la révision de la CDN de la Guinée-Bissau  
Volet atténuation et cadre de transparence

Bibliographie .....	44
Annexe 1. Table récapitulative de l'IGES 2013 – Secteur AFOLU.....	46
Annexe 2. Liste des personnes ressources enquêtées .....	47
Annexe 3. Guide d'entretiens de collecte des données sur les IGES .....	48
Annexe 4. Equipe nationale ayant participé à l'élaboration du FREL.....	49

## Liste des figures

---

Figure 1 : Documents soumis à la CCNUCC par la GB et IGES correspondants (Auteurs, 2021) .....	11
Figure 2 : CDN 2015 - Etat d'avancement des objectifs en matière d'atténuation (Auteurs, 2021) .....	22
Figure 3 : Projets et programmes 2020-2030 pour l'atténuation (Auteurs, 2021) .....	29
Figure 4 : Analyse des forces et faiblesses méthodologiques de l'IGES (Auteurs, 2021).....	38
Figure 5 : Recommandations en matière de renforcement des capacités (Auteurs, 2021) .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>

## Sigles et acronymes

---

<b>AFOLU</b>	<b>Agriculture, Forestry and Other Land-Use</b>
<b>AMCC</b>	Alliance Mondiale contre le Changement Climatique
<b>AOSIS</b>	Alliance des petits États insulaires
<b>AP</b>	Aires Protégées
<b>BUR</b>	Biennial Update Report
<b>CBADP</b>	Community Based Avoided Deforestation Project in Guinea-Bissau
<b>CC</b>	Changement climatique
<b>CCNUCC</b>	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
<b>ComSSA</b>	Convention des maires pour l’Afrique Subsaharienne
<b>CN</b>	Communication nationale
<b>CNULCD</b>	Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
<b>CDN</b>	Contribution déterminée au niveau national
<b>CEDEAO</b>	Communauté économique des États de l’Afrique de l’Ouest
<b>CILSS</b>	Comité inter-États de lutte contre la sécheresse au Sahel
<b>CPDN</b>	Contribution prévue déterminée au niveau national
<b>DA</b>	Données d’activités
<b>DEA</b>	Direction des statistiques agricoles
<b>DGA</b>	Direction générale de l’agriculture
<b>DGER</b>	Direction générale des énergies renouvelables
<b>DGGR</b>	Direction générale du génie rural
<b>FAO</b>	Organisation pour l'alimentation et l'agriculture
<b>FE</b>	Facteurs d’émissions
<b>FREL</b>	Forest Resource Emission Level
<b>GALP</b>	Petróleos e Gás de Portugal
<b>GB</b>	Guinée-Bissau
<b>GEF</b>	Global Environment Facility
<b>GES</b>	Gaz à effet de serre

Etat des lieux et collecte des données en vue de la révision de la CDN de la Guinée-Bissau  
Volet atténuation et cadre de transparence

<b>GIEC</b>	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (IPCC selon l'acronyme anglais)		
<b>IIED</b>	Institute of Environment and Development		
<b>IBAP</b>	Institut de la biodiversité et des aires protégées		
<b>IGES</b>	Inventaire des gaz à effet de serre		
<b>INITA</b>	Instituto Nacional de Investigaçao de Tecnologia Aplicada		
<b>LULUCF</b>	Land-Use, Land-Use Change and Forestry		
<b>MADR</b>	Ministère de l'Agriculture et du développement rural		
<b>OMVG</b>	Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Gambie		
<b>ONG</b>	Organisation non-gouvernementale		
<b>PEID</b>	Petit Etat insulaire en développement		
<b>PMA</b>	Pays les moins avancés		
<b>PNC</b>	Parc National de Cantanhez		
<b>PNLC</b>	Parc Naturel des Lagunes de Cufada		
<b>PNUD</b>	Programme des Nations Unis pour le développement		
<b>PRCM</b>	Partenariat régional pour la conservation de la zone côtière et marine		
<b>PREDAS</b>	Programme Régional de promotion des Energies Domestiques et Alternatives au Sahel		
<b>REDD</b>	Réduction des Émissions dues à la Déforestation et à la Dégradation forestière		
<b>RGAE</b>	Recensement général de l'agriculture et de l'élevage		
<b>SIG</b>	Système d'information géographique		
<b>SNAP</b>	Système national des aires protégées		
<b>TACCC</b>	Transparence/Transparency,	Exactitude/Accuracy,	Exhaustivité/Completeness,
	Comparabilité/Comparability,	Cohérence/Consistency	
<b>TCN</b>	Troisième Communication nationale		
<b>UE</b>	Union Européenne		
<b>VCS</b>	Verified Carbon Standard		

## 1. Introduction

---

### 1.1. Objet du rapport

---

En tant que Partie à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), la Guinée-Bissau (GB) a soumis en 2015 sa contribution prévue déterminée au niveau national (CPDN) présentant ses engagements pour contribuer à atteindre l'objectif collectif de limitation de la hausse des températures à +2°C.

Une fois ratifié l'Accord de Paris en octobre 2018, la CPDN devient contribution déterminée au niveau national (CDN). Elle fait partie intégrante de l'Accord de Paris et intègre donc le processus qui prévoit la révision à la hausse de ses ambitions tous les cinq ans (Article 4.3 de l'Accord de Paris) à partir de 2024.

En tant que pays-Partie ne faisant pas partie de l'Annexe 1, également classé parmi les pays les moins avancés (PMA) et les petits États insulaires en développement (PEID), la GB n'a pas d'obligation de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). Cependant, un système d'inventaire des GES (IGES) robuste et complet permettant l'analyse de séries chronologiques et l'extrapolation des scénarios climatiques ainsi que l'identification des options d'atténuation et d'adaptation permet à tous les pays membres de communiquer de façon transparente auprès de la communauté internationale leurs actions d'atténuation nationales, et ainsi de prétendre mécanismes de financement internationaux tels que REDD+.

Si certains pays ont fait évoluer les textes entre leur CPDN et leur CDN, ce n'est pas le cas de la Guinée-Bissau qui pour satisfaire aux exigences calendaires de la communauté internationale, a précipité l'élaboration de sa CDN. Ainsi, les objectifs en termes d'atténuation et d'adaptation au changement climatique (CC) sont relativement peu précis et sont souvent conditionnés à l'afflux de financements climat internationaux.

Le gouvernement a manifesté auprès de la communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) le besoin d'un appui technique et financier pour réviser/compléter sa CDN en amont de la COP 26 (prévue pour fin 2021). Une première réponse sous forme de diagnostic préliminaire à la révision est apportée au travers du projet régional Alliance Mondiale contre le Changement Climatique (AMCC+) Afrique de l'Ouest, mis en œuvre par la Commission de la CEDEAO et ses partenaires techniques, le Comité inter-États de lutte contre la sécheresse au Sahel (CILSS) et Expertise France sur fonds de l'Union Européenne (UE).

Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) prendra ensuite en charge la révision de la CDN en tant que telle, ainsi que les éventuelles étapes intermédiaires comme la réalisation d'un nouvel inventaire de gaz à effet de serre.

Ainsi, le présent rapport se base sur les données récoltées lors de la mission de terrain effectuée par l'équipe AMCC+ Afrique de l'Ouest concernant deux volets :

- S'agissant des mesures d'atténuation :
  - 1) Les avancées par rapports aux objectifs présentés dans la CDN de 2015,
  - 2) Un bilan des projets prévus en matière d'atténuation entre 2020 et 2030,
  - 3) Un bilan de données utilisées pour le dernier IGES ainsi que les nouvelles données disponibles pour établir une nouvelle situation de référence.
  
- S'agissant de la mise en conformité de la CDN et du cadre de transparence de la Guinée Bissau :
  - 1) Les informations qu'il conviendra d'inclure dans la CDN actualisée conformément au Livre des Règles et aux dispositions de l'AP
  - 2) Les évolutions nécessaires pour accomplir les obligations en matière de transparence

## 1.2. Contexte du rapport

---

### 1.2.1. L'Accord de Paris et le processus d'Actualisation/de Révision en 2020

L'Accord de Paris a été adopté à Paris le 12 décembre 2015 lors de la COP 21, sous les auspices de la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (CCNUCC) dans le but d'intensifier la réponse planétaire à la menace du changement climatique à partir de 2020. Il est entré en vigueur le 4 novembre 2016. A ce jour, 187 États en sont Parties Contractantes.

Traité de droit international, l'Accord de Paris est juridiquement obligatoire et doit être exécuté de bonne foi par tous les États l'ayant ratifié (art. 26 de la Convention de Vienne sur le droit des traités du 23 mai 1969). Il n'est néanmoins pas contraignant dans la mesure où son effectivité repose davantage sur la responsabilisation des pays et un mécanisme de facilitation et de promotion de sa mise en œuvre (article 15 Accord de Paris) et qu'il ne prévoit pas de sanctions en cas de non-respect.

La Décision 1.CP.21 qui a adopté l'Accord de Paris prévoit que celui-ci deviendra effectif en 2020. Bien qu'il soit entré en vigueur en novembre 2016, il restait un certain nombre de règles, modalités, procédures et lignes directrices à prévoir pour permettre son fonctionnement. C'est la CCNUCC qui a été chargée par les Parties ayant déjà ratifié l'Accord de Paris d'élaborer dès la COP 22 cet ensemble de règles d'application communément appelé le « Livre des Règles ». Ce dernier a été formellement adopté lors de la COP24, qui s'est tenue du 3 au 14 décembre 2018 à Katowice, en Pologne (sauf les règles d'application de l'article 6 de l'Accord de Paris sur les approches collaboratives fondées et non fondées sur le marché, sur lesquelles les pays ne sont pas encore parvenus à un consensus).

L'Accord de Paris est un cadre de coopération durable qui n'est pas limité dans le temps. Il instaure un cycle dynamique dont l'application doit permettre d'accroître progressivement le degré d'ambition des pays comme de la communauté internationale. L'objectif est ainsi de créer un processus d'amélioration continue qui permette d'atteindre les objectifs d'atténuation et d'adaptation collectivement fixés.

Plus précisément, ce cycle s'appuie notamment sur la communication régulière de « Contributions Déterminées au niveau National » (CDN) par lesquelles les pays s'engagent et communiquent des efforts ambitieux pour participer à la riposte mondiale aux changements climatiques (article 3 de l'Accord de Paris). En matière **d'atténuation** (article 4 de l'Accord de Paris), chaque CDN **doit** :

- Etre communiquée et actualisée tous les cinq ans ;
- Représenter une progression par rapport à la CDN précédente ; et
- Correspondre au niveau d'ambition le plus élevé possible.

En matière **d'adaptation**, chaque pays **peut** faire connaître de manière volontaire ses actions d'adaptation passées (résultats, retours d'expériences) et futures (stratégies, plans d'actions, évaluation des besoins). S'il le fait, une très grande flexibilité est laissée concernant le formalisme de la communication sur ses engagements. L'intérêt de le faire, notamment pour un PMA, est de démontrer auprès de la communauté internationale les efforts nécessaires pour faire face aux impacts du changement climatique et participer à la stabilité mondiale. Il peut s'agir également de communiquer les besoins en investissements qui devraient être supportés par les pays en capacité de les soutenir.

Avant la COP21, les pays ont été invités à présenter des Contributions prévues déterminées au niveau national (CPDN). Pour la plupart des pays en développement, les CPDN comportent des propositions d'engagements d'atténuation et d'adaptation inconditionnels (sans appui financier international) et conditionnels (avec appui financier international). Si un pays a présenté une CPDN avant son adhésion

à l'Accord de Paris, ou s'il a joint sa CPDN à son instrument de ratification de l'Accord de Paris, il sera considéré comme ayant communiqué sa première CDN. Si sa CPDN devenue CDN suit un calendrier de mise en œuvre à 2030, il doit l'actualiser en 2020. Si le pays en décide autrement, il doit communiquer sa première CDN au plus tard en 2020 (§§ 22 et 24 de Décision 1/CP.21). Dans le contexte de crise sanitaire lié à la COVID 19, des délais supplémentaires ont toutefois été accordés par le Secrétariat de la CCNUCC.

On notera qu'une certaine confusion peut exister dans cette période 2015-2024 de transition où le "Cadre de Cancun", toujours en vigueur sous la Convention, se superpose aux dispositions en cours de création de l'Accord de Paris, lesquelles s'inspirent et se fondent en partie sur ledit Cadre de Cancun. Nous résumons ici de façon schématique le statut et l'objectif des documents que les **Pays en développement** ont produit jusqu'ici dans le cadre de la CCNUCC et ceux qu'ils sont amenés à produire régulièrement à **partir de 2024, date à laquelle les dispositions de l'Accord de Paris et du Livre des règles s'appliqueront.**

## Figure

**Figure 1 : Synthèse des statuts et objectifs des documents principaux requis par la CCNUCC et l'Accord de Paris**

Type de document	Statut	Contenu et format
<b>Communications Nationales (CN)</b>	<p>Outil de la CCNUCC explicitant la façon dont les pays mettent en œuvre les obligations de la Convention. Pour les pays en développement, la production de communications nationales n'est pas obligatoire et leur rédaction est dépendante d'apports techniques et financiers des pays développés.</p> <p>Les communications ne font pas l'objet d'une revue internationale.</p> <p><b>Ce document n'a pas vocation à perdurer avec l'entrée en vigueur des dispositions du cadre de transparence de l'Accord de Paris, sauf si le Pays souhaite publier une Communication Adaptation (CA) (non obligatoire).</b></p>	<p>Des lignes directrices adoptées à la COP8 (2002) et révisées à la COP17 précisent le contenu des communications nationales pour les pays en développement<sup>1</sup>.</p> <p>Ces rapports, généralement très exhaustifs, comportent les informations générales de contexte du pays (démographique, géographique, social, économique), les données d'IGES les plus récentes possibles, les mesures d'atténuation que le pays entreprend, des informations liées à la vulnérabilité du pays face aux impacts du changement climatique et les mesures d'adaptation qu'il entend mettre en œuvre, ainsi que les financements nécessaires à sa mise en œuvre.</p> <p>La Guinée-Bissau a produit une Communication Nationale Initiale (CNI) en 2003 (adopté en 2005 par la CCNUCC), une Seconde Communication Nationale (CSN) en 2008 (adopté en 2011 par la CCNUCC) et une Troisième</p>

<sup>1</sup> <https://unfccc.int/resource/docs/cop8/07a02.pdf#page=2>

		CN en 2018.
<b>Rapports Biennaux (BUR)</b>	<p>Lors de la COP16 (2010), les rapports biennaux (BUR) deviennent obligatoires pour les pays en développement, sans condition de soutien technique et financier des pays développés. Les PMA et Alliance des petits États insulaires (AOSIS) soumettent ces rapports “à leur discrétion”. L’objectif est de renforcer la transparence et la comparabilité des actions et de renforcer la confiance entre les Parties.</p> <p><b>Contrairement aux CN, ces rapports sont soumis à un processus d’évaluation international.</b></p> <p><b>Ce document a vocation à perdurer avec l’entrée en vigueur des dispositions du cadre de transparence de l’Accord de Paris</b> qui prévoit la soumission de <b>rapports biennaux de transparence</b> (tous les 2 ans donc) pour évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la CDN par l’ensemble des pays parties.</p>	<p>Les BUR peuvent être une synthèse de la CN ou un rapport à part entière si l’année de production de la communication nationale ne coïncide pas. Le contenu des rapports biennaux, dans le cadre des Accords de Cancun, est explicité dans des lignes directrices destinées aux pays en développement<sup>2</sup>. <b>Il est centré sur les mesures d’atténuation</b> et doit contenir une mise à jour des inventaires d’émissions de GES ainsi que des informations sur les actions d’atténuation, les besoins (techniques et financiers) et le soutien reçu.</p> <p><b>La Guinée Bissau a soumis son premier BUR à la CCNUCC en septembre 2020. Il n’a pas encore fait l’objet du processus d’analyse et de concertation internationale.</b></p> <p>Moyennant une certaine flexibilité pour les pays en développement (gaz et secteurs), <b>les rapports de transparence prévus par l’Accord de Paris</b> devront inclure :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un rapport national d’inventaire (sources et puits d’émissions, 7 GES, tous les secteurs),</li> <li>- Les informations sur le suivi des progrès réalisés par rapport à la CDN,</li> <li>- Si applicable, des informations sur l’adaptation,</li> <li>- Les informations sur l’appui fourni et reçu.</li> </ul> <p>Des tableaux communs et un résumé structuré permettront de comparer et d’agrèger les efforts accomplis ; ils devraient être adoptés lors de la COP26. <b>Le premier rapport de transparence devra être soumis au plus tard en décembre 2024.</b></p>
<b>Contributions</b>	La CDN est l’instrument que les pays	Le Livre des Règles a précisé la nature et

<sup>2</sup> <https://cop23.unfccc.int/process/transparency-and-reporting/reporting-and-review-under-the-convention/biennial-update-reports-and-international-consultation-and-analysis-non-annex-i-parties/biennial-update-reports>

<p><b>Déterminées au niveau National (CDN)</b></p>	<p>Parties à l'Accord de Paris doivent utiliser afin de s'engager, et communiquer, sur le plus haut niveau d'effort consenti possible pour participer à la riposte mondiale aux changements climatiques, en fonction de leurs moyens et capacités. <b>Elle couvre de façon obligatoire les efforts en matière d'atténuation</b>, mais peut aussi couvrir l'adaptation et les moyens de mise en œuvre, à la discrétion des pays. <b>Chaque pays doit communiquer une CDN tous les 5 ans et chaque nouvelle CDN doit représenter une progression par rapport à la CDN précédente.</b></p> <p>La CDN est un instrument de politique internationale, qui n'inclut pas nécessairement l'ensemble des actions d'atténuation mises en œuvre par un pays. Mais elle présente des engagements vis-à-vis du cadre international et des bailleurs ; qu'il faudra respecter et sur lesquels il faudra rendre des comptes étant donné le caractère obligatoire de l'Accord de Paris.</p>	<p>le contenu des informations que la CDN devait comporter (Décision 4/CMA). Il indique qu'elles seront applicables pour la communication de la deuxième CDN (en 2025) et ultérieurement. Tous les pays sont « encouragés » à appliquer le Livre des Règles dès 2020 pour présenter leur CDN actualisée.</p> <p>Les CDN de 2020 seront le point de départ officiel du processus de Paris. C'est donc à partir de cette CDN que la Guinée Bissau, comme tous les autres pays-Parties à l'Accord de Paris, devra démontrer ses progrès et réévaluer tous les 5 ans ses engagements. Puisqu'il s'agit d'un point de départ pour des trajectoires d'émissions à 2030, il convient de s'assurer qu'il soit toujours réaliste. <b>Par ailleurs, il est particulièrement pertinent de mener une réflexion stratégique sur la progression de l'ambition, qui doit être crantée tous les 5 ans.</b></p>
--	---	--

Il est important de souligner, concernant le volet adaptation, que dans le cadre de l'Accord de Paris, chaque pays **peut faire connaître de manière volontaire ses actions d'adaptation** passées (résultats, retours d'expériences,) et futures (stratégies, plans d'actions, estimation des besoins). A cette fin, il peut présenter et actualiser périodiquement une Communication sur l'adaptation, où pourront figurer ses priorités, ses besoins en matière de mise en œuvre et d'appui, ses projets et ses mesures (article 7.10). **La Communication sur l'adaptation permet donc une certaine flexibilité, y compris dans le choix du document qui la porte : Plan National d'Adaptation (PNA), Contribution Déterminée au niveau National (CDN) ou Communication Nationale (article 7.11).** Il s'agit d'un choix stratégique à opérer par les pays parties, en fonction de leurs intérêts respectifs et de leur calendrier de réalisation des différents rapports, y compris en matière de mobilisation de financements auprès de la communauté internationale.

**Ces documents liés à la Convention-cadre et au cadre de transparence de l'Accord de Paris ne présument évidemment pas des documents de stratégie et de politique nationale climat que les pays adoptent à leur gré.**

## 1.2.2. Forces et faiblesses de la CDN de 2015

### 1.1.1.1. Conformité vis-à-vis du Livre des règles et du cadre de transparence

Lors de l'établissement de la première CDN en 2015, aucune ligne directrice ni règle spécifique n'avait été édictée pour harmoniser les engagements des pays-Parties et ainsi les rendre comparables. La Guinée Bissau avait donc choisi son propre format et la nature des informations fournies.

Les dispositions du Livre des règles, adoptés lors de la COP24 et la COP25 ne s'appliqueront qu'en 2024, pour le second cycle de CDN, mais les Pays sont invités à tenir compte, autant que faire se peut, desdites dispositions dès l'actualisation de leur CDN en 2020. Notons qu'un certain nombre de dispositions ne sont pas encore clarifiées (tableaux communs des rapports biennaux, dispositions liées à l'article 6) et devraient l'être lors de la COP26, reportée en novembre 2021. Pour le détail des dispositions déjà existantes, y compris liées aux autres maillons du cadre de transparence, en dehors de la CDN (rapport d'inventaire et rapport biennal), nous invitons les parties prenantes guinéennes à se référer au Guide édité par la CEDEAO<sup>3</sup> (pages 63 à 73).

Pour la CDN actualisée de 2020, la Guinée-Bissau peut donc commencer à se rapprocher des dispositions qui deviendront obligatoires à partir de 2024, destinées à renforcer la transparence et la confiance des Parties.

### 1.1.1.2. Robustesse des engagements

Le contexte d'élaboration de la CDN de 2015 n'a pas permis une analyse poussée des trajectoires envisagée pour le pays d'ici à 2030 aussi bien en matière d'atténuation que d'adaptation au CC. Les objectifs établis sont dans la plupart des cas peu précis (pas de valeurs seuils, pas toujours datés, non-quantifiés, etc.) et parfois peu réalistes au regard d'une situation initiale sous-évaluée.

Le manque de données fiables sur lesquelles baser ces ambitions est d'ailleurs souligné dans la CDN elle-même : *"Due to the nonexistence of detailed preliminary studies to formulate concrete quantifiable actions, the period until 2020 should be devoted to in-depth studies to enable the implementation of measures in the forestry industry and energy"*. Il est prévu dans la CDN de pallier ce manque d'information par la mise en œuvre, entre autres, d'études sur les potentielles options de reforestation et de conservation des forêts ou l'introduction d'énergies renouvelables dans le mix énergétique.

Les principales contributions à l'atténuation proposées sont l'extension du système national des aires protégées (SNAP), le reboisement et la gestion durable des forêts dans le secteur LULUCF. Pour le secteur Energie, il est prévu exclusivement l'augmentation de la capacité de production d'énergie électrique. Les objectifs sont conditionnés au soutien financier, technologique et au renforcement de capacités de la part de la communauté internationale.

### 1.1.1.3. Intégration des enjeux de genre

La CDN de 2015 ne mentionne pas les inégalités de genre dans les mesures et ne propose pas d'actions spécifiques relatives à la lutte contre ces inégalités qu'il s'agisse du volet atténuation ou du volet adaptation. Il n'est pas non plus fait mention de vulnérabilités différenciées en fonction des communautés.

Or, l'égalité des sexes est incluse dans l'Accord de Paris comme faisant partie intégrante de la transformation sociale et de l'action notamment pour augmenter l'autonomie des femmes dans un contexte de changement climatique. En effet, les femmes et les filles jouent un rôle essentiel dans les secteurs touchés par le changement climatique et ont utilisé leurs connaissances pour diriger les

---

<sup>3</sup> <http://agrhyment.cilss.int/index.php/2020/09/04/guide-de-la-cedeao-sur-laccord-de-paris-en-vue-de-son-application-par-ses-etats-membres/>

efforts d'adaptation et d'atténuation. Il convient donc que les politiques climatiques prennent en compte les impacts différenciés selon le sexe pour éviter, et contribuer à combler, une nouvelle augmentation de l'écart entre les sexes. Une meilleure intégration des enjeux liés à l'équité de genre est donc nécessaire dans la CDN et doit concerner (i) les modalités de gouvernance, (ii) les politiques et stratégies publiques et (iii) la planification, mise en œuvre et le suivi-évaluation des impacts des mesures sur les inégalités de genre.

## 2. Diagnostic initial sur les axes de révision de la CDN (volet atténuation)

---

### 2.1. Méthodologie

---

#### 2.1.1. Analyse des données d'IGES

Il ne s'agit pas ici d'une révision de l'IGES par un expert international indépendant comme prévu sur le plan du respect des directives de la CCNUCC, mais bien de mettre en avant les principaux points de faiblesse de l'IGES actuel dans le but d'apporter des améliorations pour la soumission de la prochaine CDN.

La présente analyse concerne principalement l'inventaire de la biomasse pour le secteur *Agriculture, Forestry and Other Land-Use* (AFOLU), et plus particulièrement les forêts, secteur clé de l'atténuation en GB. Les sujets hors-biomasse seront traités à la marge lorsque mentionnés dans les documents officiels (par exemple dans le *Biennial Update Report* - BUR), notamment relativement à l'analyse de l'état d'avancement des engagements pris dans la CDN de 2015, et l'étude de certains projets jugés stratégiques en matière de GES séquestrés/évités.

Sur la base des résultats synthétisés de l'IGES présentés dans le BUR (présentés dans la table récapitulative en [annexe 1](#)), l'objectif de la mission est de comprendre les hypothèses de calculs sous-jacentes qui pourraient expliquer des chiffres parfois étonnants et de tracer les sources de données ayant servi à l'IGES.

Après constitution d'un fonds bibliographique (avec l'appui des experts adaptation et de la coordinatrice de l'appui), des données complémentaires ont été recueillies auprès des différents services impliqués dans la production des données statistiques nationales ainsi que de l'équipe en charge de l'élaboration du BUR, de la troisième communication nationale (TCN). Après identification des experts nationaux responsables du volet AFOLU du dernier IGES, ces derniers ont également été interrogés (cf. tableau récapitulatif des personnes ressources interrogées en [annexe 2](#)).

#### 2.1.2. Diagnostic des besoins en renforcement de capacités

Les enquêtes auprès des responsables de l'élaboration des documents stratégiques soumis à la CCNUCC ainsi que les entretiens approfondis avec les équipes en charge de l'IGES ont permis de déterminer leur niveau de connaissances des méthodologies d'IGES et d'identifier les lacunes techniques, financières et en termes de moyens humains ayant pénalisé l'élaboration d'un IGES robuste. La grille d'entretien adoptée se trouve en [annexe 3](#).

### 2.2. Récapitulatif des documents soumis par la Guinée-Bissau depuis la signature de la CCNUCC en 1995 et IGES correspondants

---

En tant que signataire de la CCNUCC, la GB s'est tenue à ses obligations de soumettre régulièrement des CN faisant état des politiques et mesures prises en matière de changement climatique, incluant des IGES actualisés :

Document soumis à la CCNUCC	Année de soumission	IGES de référence
CNI	2005	<p><u>Année de référence</u> : 1994</p> <p><u>Documents de référence</u> : Lignes directrices 1996 du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre</p> <p><u>Emissions nettes de GES</u> : 179,90 Gg CO<sub>2</sub> eq</p>
Seconde CN	2011	<p><u>Année de référence</u> : 2000 et 2006</p> <p><u>Documents de référence</u> : Lignes directrices 1996 du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre.</p> <p><u>Emissions nettes de GES</u> : 241,79 Gg CO<sub>2</sub>eq (émissions totales de 3 780,81 Gg CO<sub>2</sub>eq : 4% du secteur Energie, 96% du secteur LULUCF)</p>
Contribution déterminée au niveau national	2015	Référence à la seconde CN – IGES de 2006
Troisième CN	2018	<p><u>Année de référence</u> : 2010</p> <p><u>Documents de référence</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour le secteur AFOLU : Lignes directrices 1996 du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre et Recommandations en matière de bonnes pratiques sur le secteur LULUCF (2003),</li> <li>• Pour le secteur Energie : Lignes directrices 2006 du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre.</li> </ul> <p><u>Emissions nettes de GES</u> : 175.49 Gg CO<sub>2</sub>eq (émissions totales 10 893.49 Gg CO<sub>2</sub>eq)</p>
Premier Biennial Update Report (BUR)	2019	<p><u>Année de référence</u> : 2013</p> <p><u>Documents de référence</u> : Lignes directrices 2006 du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre / IPCC Software.</p> <p><u>Emissions nettes de GES</u> : 1556.64 Gg CO<sub>2</sub>eq</p>

**Figure 2 : Documents soumis à la CCNUCC par la GB et IGES correspondants (Auteurs, 2021)**

Dans la suite du document, l'ensemble des données collectées fait référence au dernier IGES élaboré, à savoir celui présenté dans le BUR avec 2013 pour année de référence.

### 2.3. Etat d'avancement des engagements en matière d'atténuation pris depuis 2015

La CDN de 2015 est marquée par de nombreuses faiblesses portant notamment sur le caractère très flou des objectifs et cibles des engagements pris, et l'absence de situation de référence. En outre, il n'existe pas de dispositif de suivi-évaluation consolidé et centralisé. Il est donc assez difficile de réaliser un état des lieux de la mise en œuvre des engagements 2015 sur la plupart des engagements.

Etat des lieux et collecte des données en vue de la révision de la CDN de la Guinée-Bissau  
Volet atténuation et cadre de transparence

Le tableau suivant présente l'état d'avancement des objectifs en matière d'atténuation, sans toutefois quantifier leurs impacts en termes de GES évitées/séquestrées, en l'absence d'objectifs précis :

Etat des lieux et collecte des données en vue de la révision de la CDN de la Guinée-Bissau  
Volet atténuation et cadre de transparence

Engagements (CDN, 2015)	Sources de vérification	Etat d'avancement	Niveau d'avancement
<p><b>Augmenter le pourcentage de zones protégées de 15 à 26 %.</b></p>	<p><u>Sources bibliographiques :</u> Sixième rapport national sur la diversité biologique de la République de Guinée-Bissau (2019)<sup>4</sup></p> <p><u>Entretiens :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- M. V. CASSAMA, Ministre de l'environnement,</li> <li>- M. A. R. SAID, Chargé de programme à l'Institut de la biodiversité et des aires protégées (IBAP).</li> </ul>	<p>L'engagement international de la Guinée-Bissau d'étendre la superficie du système national des aires protégées (SNAP) d'environ 15% à 26,3% du territoire national (soit 750 000 ha) a été tenu, ce qui a permis d'accroître sensiblement la représentativité des écosystèmes au sein du SNAP. Il s'agit sans doute de l'une des plus importantes mesures d'atténuation mise en place en GB.</p>	<p><b>Réalisé</b></p>

---

<sup>4</sup> Secrétariat d'Etat de l'environnement 2019. Sixième rapport national sur la diversité biologique de la République de Guinée-Bissau. Direction Générale du Développement Durable. Bissau, Guinée-Bissau. 207 p.

Etat des lieux et collecte des données en vue de la révision de la CDN de la Guinée-Bissau  
Volet atténuation et cadre de transparence

<p><b>Assurer la gestion des zones protégées, ainsi qu'une mise en œuvre efficace de la loi sur les forêts.</b></p>	<p><u>Sources bibliographiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Plan national de gestion forestière (MADR, 2010)<sup>5</sup>,</li> <li>-Loi forestière du 22 février 2011<sup>6</sup>,</li> <li>- Etude diagnostic du secteur forestier en Guinée-Bissau (Niang, 2016)<sup>7</sup>,</li> <li>- <i>Areas protegidas para a conservação dos manguezais em Guiné-Bissau: Estudo sobre a importância de parque natural dos Tarrafes do Rio Cacheu</i> (Correia et al. 2019)<sup>8</sup>,</li> <li>- Rapport national de Guinée-Bissau: Progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unis pour les forêts (UNSPF) 2017-2030 (MADR, 2019)<sup>9</sup>.</li> </ul> <p><u>Entretiens :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- M. V. CASSAMA, Ministre de l'environnement,</li> <li>- M. A. R. SAID, Chargé de programme à l'IBAP.</li> </ul>	<p>A ce jour, les forêts ne sont ni délimitées, ni bornées, ni cartographiées avec précision, ce qui ne facilite pas leur gestion, même à l'intérieur des zones protégées. La plupart des parcs doivent faire face à l'exploitation illégale de bois d'œuvre pour l'exportation, aux prélèvements pour le bois de feu et des feux incontrôlés aussi bien dans les mangroves que dans les forêts humides. Bien que la loi dote les parcs de gardes forestiers chargés de faire respecter les limites des AP, le manque de formations des agents et de moyens ne permet pas de faire respecter les règles propres aux AP.</p>	<p><b>Partiel</b></p>
---	--	---	-----------------------

<sup>5</sup> Ministère de l'Agriculture et du développement rural 2010. Plan national de gestion forestière. Bissau, Guinée-Bissau. 43p.

<sup>6</sup> Loi du 22 février 2011 relative à la forêt en Guinée-Bissau. Decret-Loi n.°5/2011. Conseil des Ministres de la République de Guinée-Bissau. 13p.

<sup>7</sup> Niang A. 2016. Etude diagnostic du secteur forestier en Guinée-Bissau. FAO. Bissau, Guinée-Bissau. 60 p.

<sup>8</sup> Correia et al. 2019. Areas protegidas para a conservação dos manguezais em Guiné-Bissau: Estudo sobre a importância de parque natural dos Tarrafes do Rio Cacheu. Bissau, Guinée-Bissau.

<sup>9</sup> Ministère de l'Agriculture et du développement rural 2019. Rapport national de Guinée-Bissau : Progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unis pour les forêts (UNSPF) 2017-2030. Bissau, Guinée-Bissau. 27 p.

Etat des lieux et collecte des données en vue de la révision de la CDN de la Guinée-Bissau  
Volet atténuation et cadre de transparence

<p><b>Assurer une mise en œuvre efficace du moratoire visant à interdire l'abattage et l'exportation de bois au cours des cinq prochaines années.</b></p>	<p><u>Sources bibliographiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Moratoire sur l'abattage des forêts (Conseil des Ministres, 2015)</li> <li>- Diagnostic sur la situation de l'exploitation des ressources forestières en Guinée-Bissau (2017)</li> </ul> <p><u>Entretiens :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- M. V. CASSAMA, Ministre de l'environnement,</li> <li>- M. A. R. SAID, Chargé de programme à l'IBAP.</li> </ul>	<p>Le moratoire sur l'abattage a pris fin début 2020. Aucun dispositif de suivi &amp; évaluation n'a été mis en place par le gouvernement, aussi il est impossible de dire dans quelle mesure le moratoire a eu un effet sur le prélèvement ligneux dans les forêts. Cependant, certains acteurs comme l'organisation non-gouvernementale (ONG) Tiniguena affirme que les abattages ont continué malgré les restrictions.</p> <p>Il n'est a priori pas prévu que le moratoire soit reconduit dans l'immédiat. Le gouvernement propose d'instaurer des quotas d'abattage sur 14 espèces d'arbres, mais rien n'a encore été entériné à ce jour.</p>	<p><b>Partiel</b></p>
---	---	---	-----------------------

Etat des lieux et collecte des données en vue de la révision de la CDN de la Guinée-Bissau  
Volet atténuation et cadre de transparence

<p><b>Conduire un inventaire forestier national.</b></p>	<p><u>Sources bibliographiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Estudo de viabilidade para o aproveitamento de recursos florestais da Guiné Bissau (2011) <sup>10</sup></li> <li>- Sixième rapport national sur la diversité biologique de la République de Guinée-Bissau (2019).</li> </ul>	<p>Les dernières données d'inventaire forestier au niveau national datent de 1976 (SCET International) et 1985 (Atlanta Consult). Ces données sont trop anciennes pour servir de base pour la gestion forestière ou à l'évaluation des stocks de carbone. Des inventaires partiels ont été menés, surtout dans les AP : Inventaire forestier réalisé uniquement dans les Aires Protégées (Dulombi-Boé- Tchétché - 2015/ Parc Naturel des Lagunes de Cufada - PNLC - 2018 / Parc National de Cantanhez - PNC - 2018) et inventaire de la couverture de la mangrove du fleuve Cacheu- PNTC (2016), réalisé dans le cadre du projet de gestion durable des ressources forestières du PNTC. Plus de 300 parcelles ont également fait l'objet d'inventaires dans le cadre du projet CARBOVEG, la plupart dans les AP mais aussi dans les forêts non-classées. Ces données ont d'ailleurs servi de base pour l'élaboration du <i>Forest Reference Emission Level</i> (FREL) (voir <a href="#">section 2.4.2</a>). D'autres parcelles ont été inventoriées dans le cadre de l' "Etude de faisabilité pour une gestion durable des ressources forestières de Guinée-Bissau" menée en 2011 par le bureau d'étude espagnol Ingenieria de la madeira forestal y energetica (Curevo Peñuela 2011) S.A. sur financement du gouvernement espagnol. 106 parcelles ont été inventoriées au niveau national sur près de 37 000 ha.</p> <p>L'inventaire est donc partiel et à ce jour, aucun projet n'est prévu pour collecter des données complémentaires.</p>	<p><b>Non-réalisé</b></p>
--	--	---	---------------------------

<sup>10</sup> Curevo Peñuela E. 2011. Estudio de viabilidade para o aproveitamento de recursos florestais da Guiné Bissau. Documento final do Diagnostico. Ingenieria de la madera forestal y energetica (IMFYE) S.A.. Madrid, Espagne. 93 p.

Etat des lieux et collecte des données en vue de la révision de la CDN de la Guinée-Bissau  
Volet atténuation et cadre de transparence

<p><b>Développer une zone agroécologique et la gestion des forêts.</b></p>	<p><u>Sources bibliographiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Plan directeur Forestier (2010)</li> <li>- Etude Diagnostique du secteur forestier en GB (Niang, 2016)</li> </ul> <p><u>Entretiens :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- M. A. R. SAID, Chargé de programme à l'IBAP,</li> <li>- Sr. J. INJAI, Directeur Général de l'Agriculture.</li> </ul>	<p>La Guinée-Bissau ne dispose pas de Plan d'Aménagement du Territoire, devenant l'un des facteurs essentiels de la dégradation des écosystèmes. La catégorisation des forêts de Guinée-Bissau, bien que prévue dans la Loi forestière de 2011, n'est pas mise en œuvre à ce jour. Les forêts ne sont pas catégorisées/classées. Seules les aires protégées intègrent un zonage spatial avec des règles spécifiques pour l'exploitation des ressources existantes. Des zones agro-écologiques et des plans de développement agricoles régionaux ont été mis en place dans trois régions (Bafatá, Quinará et Tombali) dans le cadre de l'initiative européenne EU-Active. Un zonage partiel a donc été réalisé mais le pays ne dispose pas encore de plans d'aménagement nationaux. Initialement, prévu pour être réalisé en 2020, les progrès en matière de zonage et de mise en place d'une gestion durable des forêts sont encore très lents.</p>	<p><b>Non-réalisé</b></p>
<p><b>Renforcer la capacité existante à participer au mécanisme REDD+ et, par conséquent, accroître l'effort national de lutte contre les effets néfastes du changement climatique.</b></p>	<p><u>Sources bibliographiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Assessment of REDD Baseline Scenarios in Guinea Bissau - Final Report (2010)<sup>11</sup></li> <li>- <i>Roadmap de preparação para o REDD+ na Guiné-Bissau : 2016-2020</i> (2016)<sup>12</sup></li> <li>- Proposed Forest Reference Emission Level (2019)</li> </ul> <p><u>Entretiens :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- M. V. CASSAMA, Ministre de l'environnement,</li> </ul>	<p>Un groupe de travail REDD+ créé en 2015, et une feuille de route de préparation REDD+ (2016) a été élaborée avec l'appui technique de la FAO et de la Banque Mondiale selon les exigences du <i>Verified Carbon Standard</i> (VCS). Deux projets pilotes ont également été menés dans deux parcs nationaux (PNC/PNTC). Un audit a été conduit en 2017. L'actuel Ministre de l'Environnement est le point focal REDD+ (M. V. CASSAMA). Sous sa direction, un FREL a été proposé en 2019 et validé par la CCNUCC, ce qui constitue une étape particulièrement importante du processus.</p>	<p><b>Réalisé</b></p>

<sup>11</sup> Casarim F., Pearson. T. 2010; Assessment of REDD Baseline Scenarios in Guinea Bissau - Final Report. Winrock international. Bissau, Guinée-Bissau.59 p.

<sup>12</sup> De Barros A., Martins A., Embalo B., Da Silva E., Gomes F., Cardodo L., Vaz L., Camala M., Martins M. 2016. Roadmap de preparação para o REDD+ na Guiné-Bissau : 2016-2020. Bissau, Guinée-Bissau. 69 p.

Etat des lieux et collecte des données en vue de la révision de la CDN de la Guinée-Bissau  
Volet atténuation et cadre de transparence

	- Mme. J. MELO, chercheuse et contributrice à l'élaboration du FREL.	La Guinée-Bissau a donc substantiellement amélioré ses capacités d'intégration au mécanisme REDD+.	
--	--	--	--

Etat des lieux et collecte des données en vue de la révision de la CDN de la Guinée-Bissau  
Volet atténuation et cadre de transparence

<p><b>Élaborer un programme national de reboisement et de gestion durable des écosystèmes forestiers et agro forestiers d'ici 2025.</b></p>	<p><u>Sources bibliographiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sixième rapport national sur la diversité biologique de la République de Guinée-Bissau (2019),</li> <li>- Guinée-Bissau - rapport Cibles en matière de Dégradation des Terres (2018)<sup>13</sup></li> </ul>	<p>La loi forestière de 2011 prévoit l'obligation de reboiser 4ha pour 100m<sup>3</sup> de bois prélevé en forêt. Cependant, cette mesure n'est pas respectée actuellement. Certains programmes de reboisement sont menés par des acteurs de la société civile de façon ponctuelle : l'ONG UNIVERSEL propose la restauration de digues pour la production de sel en zone de mangrove, l'ONG espagnole <i>Bosque y comunidad</i> mène un projet de pépinière et de reforestation dans la région d'Oio, le groupement d'ONG Partenariat régional pour la conservation de la zone côtière et marine (PRCM) mène des opérations de reboisement de mangrove dans l'archipel, etc. Des pépinières ont été implantées également dans les parcs nationaux, sans toutefois qu'il y ait un suivi très précis des opérations de replantation. Même si à l'heure actuelle, il n'y a pas de programme national de reboisement mis en place, c'est un objectif inscrit dans divers documents stratégiques. Par exemple, dans le cadre de la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD) pour atteindre la Neutralité de Dégradation des terres en 2030, la GB s'est donné pour objectif d'augmenter le couvert forestier de 4,5% (soit reboiser 40 000 ha) et de revenir d'ici 2030 au niveau de stockage moyen en carbone par unité de surface de l'an 2000, à savoir 70,2 t CO<sub>2</sub> / ha. Une proposition de décret a également été soumise au gouvernement (en décembre 2020) par la « Commission interministérielle Bois » pour renforcer le suivi sur le reboisement après l'attribution d'une licence d'exploitation forestière, et qui établirait une nouvelle répartition des recettes issues des licences avec une part dédiée à la Direction générale de l'environnement (20%) ainsi qu'un nouveau protocole de validation de l'attribution des licences.</p>	<p><b>Non-réalisé</b></p>
---	--	---	---------------------------

<sup>13</sup> Ministère de l'Agriculture et du développement rural 2018. *Definição dos Alvos para a Neutralidade da Degradação das Terras(NDT) Relatório final*. Bissau, Guinée-Bissau. 28 p.

Etat des lieux et collecte des données en vue de la révision de la CDN de la Guinée-Bissau  
Volet atténuation et cadre de transparence

<p><b>Réduire l'abattage illégal et inconsidéré des arbres d'ici 2030.</b></p>	<p><u>Entretiens :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- M. V. CASSAMA, Ministre de l'environnement,</li> <li>- Sr. A. R. SAID, Chargé de programme à l'IBAP,</li> <li>- Sr. J. INJAI, DGA.</li> </ul>	<p>Compte tenu de la non-reconduction du moratoire, ainsi que du manque de suivi des volumes de bois abattus chaque année il paraît difficile de mettre en place des mesures de contrôle efficaces avec les instruments législatifs et institutionnels actuels. Cependant, compte tenu des forts enjeux économiques que représente l'exploitation forestière en GB, la régulation des abattages est un sujet d'importance pour le gouvernement et des propositions sont en cours d'élaboration notamment au sein de la Commission interministérielle du Bois. Un travail de réorganisation du service forestier est en discussion et le renforcement des capacités des gardes forestiers dans les parcs nationaux est en cours en partenariat avec l'IBAP et la Garde civile afin de limiter les risques de corruption des fonctionnaires chargés de la protection des forêts.</p>	<p><b>Partiel</b></p>
<p><b>80% d'énergies renouvelables dans le mix énergétique d'ici à 2030.</b></p>	<p><u>Sources bibliographiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Plano de Ação Nacional no Sector das Energias Renováveis (PANER) da Guiné-Bissau (2017)<sup>14</sup>,</li> <li>- SeforAll Action Agenda.</li> </ul> <p><u>Entretiens :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- M. J. RAUL, Direction Générale des Energies Renouvelables (DGER).</li> </ul>	<p>Dans les documents stratégiques suivants la CDN (PANER), l'objectif a été revu légèrement à la baisse pour atteindre 50% d'énergies renouvelables dans le mix énergétique d'ici à 2030. Il est toutefois mentionné que pour atteindre cet objectif, des projets d'ampleur devront être mis en place.</p> <p>L'Etat des lieux des projets prévus pour 2020-2030 ne permet pas de penser que cet objectif pourra être atteint en 2030 (voir <u>section 2.3</u>).</p>	<p><b>Non-réalisé</b></p>
<p><b>80% d'accès universel à l'électricité d'ici à 2030.</b></p>	<p><u>Sources bibliographiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Plan d'investissement pour les énergies renouvelables de Guinée-Bissau 2015-2030 (2017),</li> <li>- Plan d'Action national pour l'efficacité énergétique (PANEE) 2015-2030 (2017)</li> </ul>	<p>Le taux d'électrification du pays était de 11,5% en 2010, dont 4% en zone rurale. Il est prévu une augmentation significative de la demande d'électricité dans le pays dans les prochaines décennies, jusqu'à atteindre 546 GWh en 2030.</p> <p>Cet objectif est également mentionné dans les documents stratégiques nationaux PANEE/PANER/ SeforAll AA. Un accès universel est ciblé pour 2035.</p>	<p><b>Non-réalisé</b></p>

<sup>14</sup> Ministère de l'Énergie et de l'Industrie 2017. Plano de Ação Nacional no Sector das Energias Renováveis (PANER) da Guiné-Bissau. 2015-2030. Guinée-Bissau. 41 p.

Etat des lieux et collecte des données en vue de la révision de la CDN de la Guinée-Bissau  
Volet atténuation et cadre de transparence

	<p>- Plano de Ação Nacional no Sector das Energias Renováveis (PANER) da Guiné-Bissau (2017),</p> <p><u>Entretiens :</u></p> <p>- M. J. RAUL, Direction Générale des Energies Renouvelables (DGER),</p> <p>- M. L. CANARA, DG Energie,</p>	<p>Un objectif de diffusion de foyers améliorés à hauteur de 75% de la population en 2030 est également mentionné dans les plans nationaux, sans correspondance avec des projets prévus sur 2020-2030.</p> <p>Compte tenu de la situation actuelle et des projets prévus pour la période 2020-2030 (BUR, 2020) pour la plupart abandonnés (voir <u>section 2.3</u>), cet objectif paraît largement surestimé.</p>	
<p><b>Établir et programmer une nouvelle politique forestière. La vision est celle d'une gestion durable des ressources forestières - notamment par la conservation et la restauration des forêts - afin de renforcer un équilibre socio-économique qui réponde aux besoins des communautés et garantisse leur responsabilisation.</b></p>	<p><u>Sources bibliographiques :</u></p> <p>- Loi forestière 2011</p> <p>- Plan national de gestion forestière (2010)</p> <p><u>Entretiens :</u></p> <p>- M. J. RAUL, DGER,</p> <p>- M. L. CANARA, DG Energie,</p> <p>- M. J. INJAI, DGA,</p> <p>- M. K. DIOMBERA, Conseiller du Ministre de l'Agriculture et Développement Rural.</p>	<p>La législation forestière de 2011 fait encore référence aujourd'hui. Malgré un besoin urgent de stratégies nationales en matière de gestion forestière, il n'y a pas à ce jour de prévision d'actualisation des lois et documents de référence.</p>	<p><b>Non-réalisé</b></p>
<p><b>Mener des études sur le potentiel énergétique du pays et définir le développement énergétique en intégrant le plus possible d'énergies renouvelables dans le mix énergétique.</b></p>	<p><u>Sources bibliographiques :</u></p> <p>- Energias renovaveis e eficiencia energetica na Guiné-Bissau (ALLER, 2018)</p> <p>- Etude du plan directeur énergie et d'un plan de développement des infrastructures pour la production et distribution d'électricité (CABIRA, 2014)</p> <p>- GIS Hydropower Resource Mapping – Country Report for Guinea-Bissau (ECREEE, 2017)</p> <p><u>Entretiens :</u></p> <p>- M. J. RAUL, DGER,</p> <p>- M. J. INJAI, DGA,</p>	<p>De nombreuses études ont été menées depuis 2015 pour évaluer le potentiel énergétique du pays en matière de développement énergétique (quelques-unes citées ici).</p> <p>La biomasse énergie n'a pas fait l'objet d'étude spécifique malgré la place prépondérante qu'elle occupe dans le mix énergétique. Une étude de base au niveau national est prévue pour 2021.</p>	<p><b>Partiel</b></p>

Etat des lieux et collecte des données en vue de la révision de la CDN de la Guinée-Bissau  
Volet atténuation et cadre de transparence

	- M. K. DIOMBERA, Conseiller du Ministre de l'Agriculture et Développement Rural.		
<b>Élaborer et établir un cadre juridique au moyen d'une stratégie nationale pour un développement à long terme à faible intensité de carbone.</b>	<p><u>Sources bibliographiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Roadmap de preparação para o REDD+ na Guiné-Bissau : 2016-2020 (2016)</li> <li>- Plan d'Action national pour l'efficience énergétique (PANEE) 2015-2030 (2017)</li> <li>- Plano de Ação Nacional no Sector das Energias Renováveis (PANER) da Guiné-Bissau (2017)</li> <li>- Plan d'investissement pour les énergies renouvelables de Guinée-Bissau 2015-2030 (2017)</li> <li>- Plan national d'Investissement agricole - Deuxième génération (2017)</li> <li>- Stratégie nationale <i>Terra Ranka</i></li> </ul>	<p>Le pays se dote depuis 2015 de documents stratégiques de développement dans divers secteurs clés comme l'Energie ou l'Agriculture par exemple. Le cadre législatif évolue également (projet de loi sur les énergies renouvelables par exemple), bien que plus lentement. Cela s'explique en partie par l'instabilité politique du pays ces dernières années (président actuel élu en 2019).</p>	<b>Partiel</b>

Figure 3 : CDN 2015 - Etat d'avancement des objectifs en matière d'atténuation (Auteurs, 2021)

#### 2.4. Projets et programmes planifiés pour 2020-2030 en matière d'atténuation

Dans le BUR (2020), une priorisation des projets du secteur Energie a été effectuée à partir de la liste longue de projets détaillés dans le Plan d'investissement pour les énergies renouvelables en GB 2015-2030 (2017)<sup>15</sup>, aboutissant à une liste toujours conséquente de 42 projets pour la période 2020-2030.

Les projets présentés sont quasiment exclusivement orientés vers la production d'électricité et le développement du réseau. Si l'intérêt de ces projets en termes de développement paraît évident, la cohérence avec les enjeux clés d'atténuation est plus discutable. En effet, la majorité des émissions provient du bois-énergie, qui représente la première source énergétique du pays (90%) loin devant l'utilisation des énergies fossiles et de l'électricité.

Depuis 2015, peu de projets visant à promouvoir des alternatives à la cuisson au bois énergie (bois de feu ou charbon) ont été recensés. Le projet « Fumukaba » (2018-2020), mis en œuvre dans le cadre du programme de la Convention des maires pour l'Afrique Subsaharienne (ComSSA) – phase II et financé par la fondation *Petróleos e Gás de Portugal* (GALP) et l'UE, a permis l'adoption de foyers améliorés par 25 000 ménages dans la région de Bissau et évité l'émission de 530 kt de CO<sub>2</sub> selon les estimations (GALP, 2020)<sup>16</sup>. Le projet « *Promoting Better Access to Modern Energy Services through Sustainable Mini-grids and Low-carbon Bioenergy Technologies Among Guinea-Bissau's Forest-dependent Communities* » (2016-2020) financé par GEF a également contribué à la promotion de plus de 5000 foyers améliorés familiaux et institutionnels, pour une estimation totale de 52 608 t de CO<sub>2</sub> évitées (GEF, 2016)<sup>17</sup>. D'autres projets interviennent dans ce domaine à la marge, mais leur impact est très localisé et n'opère pas de réelle transformation du secteur. Le BUR ne fait mention d'aucun projet à échelle nationale visant à agir sur la consommation domestique de bois énergie.

Un bilan de l'état d'avancement des projets cités avec M. Júlio RAUL, directeur général des Energies Renouvelables, a permis d'établir que vingt projets ont été abandonnés faute de financements, soit près de 50% des projets prévus pour la période 2020-2030 dans le secteur Energie. Dans la majorité des cas, cela résulte d'un défaut de financement ou de co-financement de la part du gouvernement ou des entreprises privées ciblées. C'est le cas par exemple de certains projets de mise en place de centrales de production de biogaz dans les distilleries ou les entreprises de transformation de noix de cajou, cofinancés par des bailleurs internationaux (notamment l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel - UNIDO), qui n'ont pas vu le jour faute d'apport des compléments financiers de la part des parties-prenantes.

Les projets financés et en cours de mise en œuvre ainsi que les projets pour lesquels les financements ne sont pas encore assurés mais qui sont toujours planifiés pour la prochaine décennie sont présentés dans le tableau ci-dessous. Une estimation de leur contribution à la réduction des émissions de GES est difficile, étant donné le peu d'informations disponibles dans les documents projets (des estimations de l'économie de diesel sont parfois présentées en euros, trop approximatif pour convertir en tCO<sub>2</sub> eq). Selon le plan d'investissement, l'ensemble des 52 projets doit permettre d'éviter l'émission de 315 414 tCO<sub>2</sub>eq par an (Ministère de l'Énergie et de l'industrie, 2017). Dans la mesure où le gouvernement a pour l'instant renoncé à plus de la moitié de ces projets, l'impact en termes de GES sera donc probablement plus faible.

---

15 Ministère de l'Énergie et de l'Industrie 2017b. Plano de investimento para energia sustentável da Guiné-Bissau – Período 2015-2030. Alcançar acesso universal aos serviços de energia até 2030 nos países membros da CEDEAO. Bissau, Guiné-Bissau. 131 p.

16 Petróleos e Gás de Portugal (GALP) 2020. Fumukaba Project. Replacing charcoal and firewood with butane gas for more than 25 thousand families. [Accessible en ligne] : <https://www.fundacaogalp.com/en/sustainable-energy/fumukaba>.

17 GEF 2016. Promoting better access to modern energy services through sustainable mini-grids and low-carbon bioenergy technologies among Guinea-Bissau's forest-dependent communities. Project identification form. 20p.

Concernant le secteur LULUCF, quatorze initiatives extraites de la première CN sont citées dans le BUR, dont quatre pourraient potentiellement avoir un impact sur les émissions de carbone (reforestation et restauration des zones de mangroves). Cependant, en l'absence de mention des bailleurs correspondants ou des organismes souhaitant les mettre en œuvre, il est difficile d'évaluer leur degré de faisabilité dans la période 2020-2030. Une série d'entretien et une recherche bibliographique ont permis d'identifier quelques projets ayant un impact sur les émissions de GES. Ils sont présentés dans la seconde partie du tableau ci-dessous. Une estimation de leur contribution à la réduction des émissions de GES a été effectuée sur la base de la bibliographie ou à dire d'expert, ces données n'étant pour la plupart pas disponibles dans les documents de planification.

Parmi les sept projets concernant le secteur AFOLU mentionnés dans le BUR, la plupart sont terminés (par exemple CARBOVEG ou Programme Régional de promotion des Energies Domestiques et Alternatives au Sahel - PREDAS).

Etat des lieux et collecte des données en vue de la révision de la CDN de la Guinée-Bissau  
Volet atténuation et cadre de transparence

Domaine	Titre Projet	Bailleur / Budget	Status	Principaux obj.	Impact estimé sur les GES séquestrés / évités	Potentiel de réduction des GES
<b>Secteur Energie</b>						
Electrification	<b>2017-2020</b> Construction de la centrale hydroélectrique de Saltinho et Cussilinta	<u>Fin. :</u> €153 120 000 Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Gambie (OMVG)	<b>Retardé -</b> Recherche de financement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Phase 1 : mise à jour des études du bassin du fleuve Corubal pour la construction des barrages de Saltinho et Cussilinta, pour la production d'électricité pour les pays signataires du traité de l'OMVG, y compris réalisation d'une étude de faisabilité, d'une conception de projet et d'une étude d'impact environnemental et social,</li> <li>- Phase 2 : construction des centrales hydroélectriques de Saltinho et de Cussilinta et alimentation en électricité renouvelable vers la Guinée-Bissau et/ou pour l'exportation (Saltinho - 14 mW et Cussilinta - 13 mW).</li> </ul>	-	<b>Faible</b>
Electrification	<b>2018 - 2025</b> Réseau national de transport et de distribution Énergie électrique	<u>Fin. :</u> 180 490 000 €	Recherche de financement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construire un réseau électrique national,</li> <li>- Garantir la fourniture d'énergie électrique au pays, en accédant à 26 mW de production hydroélectrique,</li> <li>- Faciliter l'interconnexion avec la ligne de transmission OMVG,</li> <li>- Faciliter l'accès des populations à l'énergie électrique,</li> <li>- Promouvoir le développement socio-économique de la Guinée-Bissau,</li> <li>- Augmenter l'énergie hydroélectrique par la construction de plus de barrages de moyenne puissance à Cussilinta et à Saltinho.</li> </ul>	-	<b>Faible</b>

Etat des lieux et collecte des données en vue de la révision de la CDN de la Guinée-Bissau  
Volet atténuation et cadre de transparence

Electrification	En construction – livré en 2022 Centrale électrique sur la rivière Gambie (quatre pays concernés)	<u>Fin. :</u> 94 870 000 €	En cours – en cours de traitement admin.	Construction d'une centrale électrique en Guinée dont la production sera répartie entre les quatre pays membres de l'OMVG.	-	Faible
Electrification	<b>2021</b> Construction de la centrale thermique diesel : PCCTDB	<u>Fin. :</u> 23 210 000 € BOAD, Gouvernement Bissau-Guinéen.	Financé, prévu pour livraison en 2021	Ce projet a pour but de promouvoir l'accès à l'électricité par le biais de : - construction de la centrale thermique de 15 mW à Bôr, - la construction du réseau 63 kV pour le raccordement au réseau national.	-	Faible
Electrification	<b>2018-2020</b> Reproduction de la solution technique de Bambadinca à Bubaque Urbano et Bolama Urbano	<u>Fin. :</u> 3 550 000 € et 2 290 000 € GEF, UNIDO, Gouvernement Bissau-Guinéen.	Financé – <b>Retardé</b>	Création d'un service énergétique pérenne et accessible pour fournir de l'énergie à partir de sources renouvelables, contribuant ainsi à la réduction de la pauvreté énergétique et au développement socio-économique de Bubaque Urbano et Bolama Urbano. Services bâti sur le même modèle que celui mis en place par TESE - associação para o desenvolvimento à Bambadinca.	-	Faible
Electrification	<b>2017-2019</b> Construction de la centrale photovoltaïque de Bissorã	<u>Fin. :</u> 8.3 M €	Financé – <b>Retardé</b>	Construction d'une centrale photovoltaïque d'une capacité de 500 kW à Bissorã.	-	Faible
Electrification	<b>2017 - 2020</b> Électrification rurale de 14 localités à partir	<u>Fin. :</u> 27 430 000 €	Financé – <b>Retardé</b> à 2021	Construction du réseau électrique dans 14 localités regroupant environ 350.000 habitants (soient 20% de la population totale de GB).	-	Faible

Etat des lieux et collecte des données en vue de la révision de la CDN de la Guinée-Bissau  
Volet atténuation et cadre de transparence

	de postes de transformation	BOAD, Gouvernement Bissau-Guinéen.				
Electrification	<b>2016 - 2018</b>  Projet d'électrification rurale : TEAM 9	<u>Fin. :</u>  24 M €  Gouvernement Bissau-Guinéen.	Terminé	- Construction d'une centrale thermique de 5 mW à Buba pour alimenter en électricité la partie continentale et insulaire sud de la Guinée-Bissau,  - Construction de réseaux de 30 kV, 10 kV et 0,4 kV dans les localités de Fulacunda, Buba, Quebo, Empada et Catio - région continentale et insulaire.	-	Faible
Electrification	<b>2017-2019</b>  Amélioration du service électrique à Bissau PASEB	<u>Fin. :</u>  35 990 000 €  Banque Mondiale	En cours (Retardé)	Promouvoir l'accès à l'électricité par :  - La réhabilitation et l'extension du réseau électrique de Bissau,  - Construction de trois points d'injection.	-	Faible
Electrification	<i>Non-identifié</i>  Urgence d'améliorer les services d'eau et d'électricité – PUASEE	<u>Fin. :</u>  <i>Non-identifié</i>	Recherche de financemen t	Promouvoir l'accès à l'électricité et à l'eau à Bissau :  - La réhabilitation et l'extension du réseau électrique à Bissau,  - La construction d'un réservoir de 750 m3 et d'un réseau de distribution d'eau.	-	Faible
Electrification	<b>2016-2018</b>  Projet de remplacement des ampoules des réverbères LED, dans les rues de Bissau - PREE	<u>Fin. :</u>  UEMOA, MEI, SABER	Terminé	Remplacement des ampoules par des LED basse consommation dans les rues de Bissau.	-	Faible

Etat des lieux et collecte des données en vue de la révision de la CDN de la Guinée-Bissau  
Volet atténuation et cadre de transparence

Electrification	<b>2017-2018</b> Projet de construction d'une unité de cogénération	<u>Fin. :</u> 490 000 €	<b>Retardé -</b> Recherche de financement	Construction d'une unité de cogénération pour la production d'énergie électrique à partir d'écorce de noix de cajou après transformation de la noix à Bolama.	<b>1000 tCO2 eq/an évitées</b> (estimation)	<b>Faible</b>
<b>Secteur LULUCF</b>						
Restauration des mangroves	<b>2019-2024</b> Programme <i>The Restoration Initiative (TRI)</i> <sup>18</sup>	<u>Fin. :</u> 33,3 M€ FEM GEF <u>Mise en œuvre :</u> IUCN FAO UNEP	En cours	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration des politiques environnementales pour la restauration des mangroves, dont des propositions de loi sur la conservation des mangroves,</li> <li>- Restauration des cultures de riz et des terrains désaffectés à haute valeur agricole,</li> <li>- Renforcement des capacités des institutions nationales pour la gestion et la restauration des écosystèmes et pour l'accès au marché financier international pour le climat et la conservation.</li> </ul>	2700 ha de surface en restauration, 2700 ha de Surface supplémentaire sous gestion durable, <b>520 493 tCO2 eq évitées.</b>	<b>Moyen</b>
Restauration des mangroves	<b>2015-2021</b> <i>Economic Development Project for the Southern Regions</i> <sup>19</sup>	<u>Fin. :</u> 22,9 M€ FIDA, Gouvernement Bissau-Guinéen, OPEC Fund for	En cours	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Relancer de la production agricole (notamment rizicole) afin d'assurer la sécurité alimentaire et la diversification des revenus des communautés rurales de Tombali, Quinara et Bolama/Bijagos.</li> <li>- Restaurer les infrastructures hydro-agricoles, dont les mangroves (5610 ha de mangrove réhabilitées)</li> </ul>	-	-

<sup>18</sup> IUCN, FAO et UNEP. 2020. The Restoration Initiative Year in Review 2019. Rome, Italie. 50p. [Accessible en ligne] : <https://doi.org/10.4060/ca9686en>.

<sup>19</sup> FIDA 2019. Economic Development Project for the Southern Regions. Supervision Report. West and Central Africa Division Programme Management Department. Rome, Italie. 48p. [Accessible en ligne] : <https://www.ifad.org/documents/38711644/40046455/Guinea-Bissau%201100001757%20PADES%20Supervision%20Report%20September%202019/59319fc1-66e7-0252-a007-2d65b55c4aaa>.

Etat des lieux et collecte des données en vue de la révision de la CDN de la Guinée-Bissau  
Volet atténuation et cadre de transparence

		International Development. <u>Mise en œuvre :</u> MADR				
Mangrove, riziculture, saliculture	<b>2016- 2022</b> Développement durable de l'agriculture de mangrove (DEDURAM) phase 1 <sup>2021</sup> & 2 <sup>22</sup>	<u>Fin. :</u> 1,2 M€ (ph. 1) 970 877€ (ph. 2) DUE Bissau, AFD, Région Pays de la Loire, etc. <u>Mise en œuvre :</u> UNIVERS-SEL KAFO	En cours	Diffusion de deux techniques de production innovantes peu coûteuses et facilement appropriables par les producteurs précédemment développées Guinée Conakry :  - La saliculture solaire sur bâches en alternative à la cuisson des saumures qui touche environ 1500 exploitations familiales permettant une augmentation de 20% des ressources monétaires des unités familiales de production et un gain de temps de travail de 30% et la diminution des prélèvements de bois de feu,  - L'amélioration de la gestion de l'eau sur 2000 hectares de plaines et 1000 de périmètres rizicoles de mangrove (500 exploitations familiales en région Oio) <sup>23</sup> .	7000 à 10 000 bénéficiaires,  Diminution des émissions de GES : <b>1000 tCO2 eq/an</b> en moyenne grâce la production solaire de sel par rapport à la production traditionnelle,  Quantité de bois économisée : 6t/productrice/an en moyenne.	<b>Faible</b>

**Figure 4 : Projets et programmes 2020-2030 pour l'atténuation (Auteurs, 2021)**

<sup>20</sup> AFD 2016. Projet DEDURAM phase 1 : Note de transparence. Paris, France. 3p. [Accessible en ligne] : file:///C:/Users/ehaen/AppData/Local/Temp/CGW1021.pdf.

<sup>21</sup> AFD 2019. Projet DEDURAM phase 2 : Note de transparence. Paris, France. 5p. [Accessible en ligne] : file:///C:/Users/ehaen/AppData/Local/Temp/CGW1023.pdf.

<sup>22</sup> UNIVER'SEL 2017. DEDURAM : Desenvolvimento duravel da agricultura de mangal. Fiche de présentation de projet. Bissau, Guinée-Bissau. 3p. [Accessible en ligne] : <https://universsel.files.wordpress.com/2017/07/fiche-de-prc3a9sentation-deduram.pdf>.

<sup>23</sup> Entretien M. V. MAURO, Coordinateur du projet DEDURAM, représentant pays UNIVERS'SEL [19/01/20]

## 2.5. Collecte des données d'IGES secteur forêts/Energie (biomasse)

---

### 2.5.1. Données mobilisées pour l'IGES dans le secteur AFOLU

#### Données d'activités utilisées pour l'IGES

Du fait d'un manque de données, seules deux catégories d'usage des terres ont été prises en compte dans l'IGES : les forêts et les terres cultivées.

Forêts (section 3.B.1.) : Les derniers inventaires forestiers au niveau national ont été menés en 1976 (SCET International) et 1985 (Atlanta Consult). Compte tenu des nombreuses altérations du couvert forestier dues aux changements climatiques ou aux activités anthropiques ces vingt dernières années, les données produites lors de ces inventaires n'ont pas été jugées assez fiables pour établir la situation de référence des IGES réalisés depuis 2011.

Fautes de données récentes au niveau national, les surfaces de forêts restant forêts sont issues de Mongabay (<https://rainforests.mongabay.com/deforestation/archive/Guinea-Bissau.htm>), elles même tirées du Global Forest Watch HANSEN /UMD/Google/USGS/NASA. Les taux de déforestation ont été calculés à partir des cartes des couvertures forestières stratifiées élaborées dans le cadre du programme CARBOVEG (dernière année incluse 2007)<sup>24</sup>, complétées avec les données du CILSS de « Landscapes of West Africa » (2016)<sup>25</sup>.

Aucune donnée n'est disponible au niveau du gouvernement concernant les feux de forêts après 2006. Faute de données précises pour l'année de référence, une extrapolation a été effectuée en prenant l'hypothèse d'une croissance linéaire du phénomène sur la base des données a priori collectées entre 1984 et 2006 par la Direction générale du génie rural (DGGR). Cependant, nous n'avons pas eu accès à ces données lors de la mission.

Les données d'extraction de bois d'œuvre ainsi que de bois de chauffe sont issues de l'Annuaire des produits forestiers de la FAO.

#### Terres cultivées (section 3.B.2.) :

La direction des statistiques agricoles (DEA) sous l'égide du MADR effectue un suivi annuel des surfaces plantées en tubercules (manioc, etc.), légumineuses (haricots, etc.) et céréales (riz et maïs). Ces données, parfois incomplètes (par exemple, les différents types de riziculture ne sont pas toujours bien dissociés) ont été complétées/recoupées avec les données de la FAO pour l'année de référence.

Les cultures pérennes, incluant les plantations d'anacardes, ne font pas l'objet d'un suivi précis de la part du MADR. En effet, le gouvernement a été confronté à une augmentation incontrôlée des surfaces dédiées à la production de noix de cajou ces dernières années du fait de la rentabilité de cette culture (arbre robuste, résistant aux sécheresses, cours mondiaux hauts, peu d'investissement en intrants et en travail) (Ruf et al. 2019)<sup>26</sup>. Les vergers d'anacardiens monopolisent ainsi les terres agricoles qui entraient auparavant dans les cycles de rotations de cultures vivrières des systèmes de défriche-brûlis et implique l'ouverture de nouvelles parcelles, souvent gagnées sur les forêts (Secrétariat d'Etat à

---

<sup>24</sup> CARBOVEG-GB 2009. Quantificação do carbono armazenado e da capacidade de sumidouro da vegetação florestal da Guiné-Bissau. Relatório do terceiro ano. 31 p.

<sup>25</sup> CILSS 2016. Landscapes of West Africa – A Window on a Changing World. U.S. Geological Survey. EROS, 47914 252nd St, Garretson, SD 57030, United States. 236 p.

<sup>26</sup> F. Ruf, S. Kone, B. Bebo 2019. Le boom de l'anacarde en Côte d'Ivoire: transition écologique et sociale des systèmes à base de coton et de cacao. Cahiers Agricultures. 28 : 21. 12 p.

l'environnement et biodiversité, 2019)<sup>27</sup>. Pour référence, la surface plantée en 2013 a été estimée à 256 851 ha d'après l'annuaire de la FAO (FAOSTAT, 2018). Cependant, des difficultés pour différencier les parcelles d'anacardières des forêts ont été soulevées à plusieurs reprises lors des entretiens (Directeur de la DEA I. A. LOPEZ [17/12/20] ; J. MELO, chercheuse en foresterie et contributrice au FREL [09/01/21]).

### Facteurs d'émission (FE) utilisées pour l'IGES

Tous les FE utilisés sont issus des lignes directrices 2006 du GIEC pour les inventaires nationaux de GES. Nous n'avons pu obtenir aucune information sur la mesure des incertitudes pour aucun des secteurs considérés.

Il faut noter qu'il a été difficile d'obtenir des réponses claires sur les données utilisées pour l'IGES, les équipes de consultants nationaux en charge de l'IGES étant réparties sur d'autres projets. Bien que des documents de synthèse aient été élaborés pour les inventaires de la TCN<sup>28</sup> et du BUR<sup>29</sup>, ni les sources précises des données, ni les méthodes employées pour agréger et consolider les données, ni les hypothèses de calculs utilisées ne sont explicitées. Le processus de documentation n'a pas été respecté ce qui ne permet pas de comprendre la logique des résultats issus de l'IPCC Software.

Les techniciens responsables de l'IGES pour le secteur AFOLU ont expliqué s'être basés sur les données collectées pour l'IGES 2010 présenté dans la TCN. Les données ont ensuite été actualisées ou extrapolées (méthode non explicitée). Selon le GIEC, « la documentation est un élément essentiel du processus de révision car elle permet aux réviseurs d'identifier les inexacitudes et les lacunes et de suggérer des améliorations » (GIEC, 2006). Dans le cas de cet IGES, il est donc impossible d'évaluer la conformité vis-à-vis des principes clés de transparence/*Transparency*, exactitude/*Accuracy*, exhaustivité/*Completeness*, comparabilité/*Comparability*, cohérence/*Consistency* (TACCC) qui prévalent dans ce type d'exercice.

## 2.5.2. Nouvelles données disponibles à intégrer

### Secteur AFOLU

#### Pour les données concernant les forêts :

La Conférence des Parties (COP) sous l'égide de la CCNUCC invite les pays en développement qui souhaitent entreprendre des activités REDD+ à fournir un certain nombre de documents stratégiques sur la base du volontariat. La Guinée-Bissau a donc soumis à la CCNUCC (2019) une proposition de niveau d'émissions de référence pour les forêts (ou *Forest Resource Emission Level* – FREL) sub-national, c'est-à-dire prenant en compte les aires protégées uniquement, sur une période de référence de 2007 à 2015. Etant établi qu'il s'agit d'un premier pas vers l'élaboration d'un FREL national, le document a été validé par les experts internationaux après évaluation (cf. *Technical assessment report*

---

<sup>27</sup> Secrétariat d'Etat à l'environnement et biodiversité - Direction Générale du Développement Durable 2019. Sixième Rapport National (Guinée-Bissau) de la Convention sur la Diversité Biologique. Bissau, Guinée-Bissau. 207p.

<sup>28</sup> Da Silva E., Kassimo H. et al. 2013. Sintese de inventario nacional de gases de efeito estufa – Ano de referencia 2010. Guinée-Bissau, Bissau. 54 p.

<sup>29</sup> Kassimo H. 2018. Sintese de inventario nacional de gases de efeito estufa – Ano de referencia 2013. Guinée-Bissau, Bissau. 13 p.

2020<sup>30</sup>). Ce FREL doit servir d'indicateur pour évaluer les performances dans la mise en œuvre des activités REDD+ et permettra au pays d'accéder aux paiements liés aux résultats (*Result-Based Payments* - RBP) le cas échéant.

Développé avec l'appui de l'ONG Rset et le Centre d'études forestières de l'Institut supérieur d'agronomie de l'Université de Lisbonne, le document expose clairement les DA et FE utilisés, ainsi que la méthodologie suivie selon les principes TACCC.

La différence majeure et réelle valeur ajoutée du FREL par rapport à l'IGES, outre l'explicitation de son processus d'élaboration, réside dans les FE utilisés. En effet, le FREL calcule des facteurs d'émission spécifiques en utilisant une compilation de données d'inventaire spécifiques à la GB provenant de différentes initiatives : CARBOVEG (2007 et 2009), Community Based Avoided Deforestation Project in Guinea-Bissau (CBADP) (2009 et 2010)<sup>31</sup>, et le projet "Appui à la consolidation du système des aires protégées terrestres dans les forêts du Sud-Ouest de la Guinée-Bissau" financé par le PNUD et GEF (2013 et 2014).

Ces facteurs d'émissions pourraient relativement facilement être réévalués au niveau national pour être intégrés au prochain IGES, au lieu d'utiliser les valeurs par défaut proposées dans les lignes directrices du GIEC 2006 (voir [section 2.6. Recommandations](#)).

Par ailleurs, les surfaces de terres forestières converties en autres catégories d'usages calculées pour l'IGES de 2013 résultent de la combinaison de plusieurs sources de données générales et du projet CARBOVEG. L'estimation de perte de surface forestière du FREL est quant à elle plus précise car elle résulte de la comparaison des cartes de couverture du sol produites pour CARBOVEG et de nouvelles cartes pour l'année de référence 2015, produites spécifiquement pour le FREL. Les données sont donc plus spécifiques au pays.

Un diagnostic de la gestion forestière dans trois régions de GB a été commandé par la Direction générale des forêts et de la Chasse (DGFC) en 2011 (Cuervo Peñuela, 2011). Le rapport fait un état des lieux des ressources forestières dans les régions sélectionnées sur la base de la catégorisation effectuée par Atlanta Consult en 1985 : 106 parcelles ont été inventoriées au niveau national sur près de 37 000 ha. Lors des inventaires forestiers, une attention particulière a été portée aux espèces commerciales, ainsi les volumes sont précisément estimés. Des cartes d'usages du sol ont été élaborées sur la base de ces inventaires et d'images satellites LANDSAT TM. Les concessions forestières y sont également recensées, ainsi que les principales scieries en action en 2011, les volumes de bois prélevés annuellement et exportés entre 2007 et 2010. Ces données n'ont a priori pas été prises en compte dans les IGES jusqu'à présent. Une évaluation plus approfondie des données produites pour cette étude devra être menée afin d'évaluer les possibilités de prise en compte dans le calcul des DA pour un nouvel IGES/FREL national. Il faut noter que si nous avons eu accès au corps du rapport mentionnant une partie des données mentionnées plus haut, les données cartographiques produites n'ont pas pu être analysées car non transmises.

Par ailleurs, une étude menée conjointement par Kinomé et l'IBAP aboutira en 2021 à l'inventaire des stocks de carbone séquestrés au niveau des mangroves (Entretien C. de Souza, cheffe de projet Mangrove, Kinomé [22/12/20]). Ces données devront être intégrées au prochain IGES.

De nouvelles données concernant la dégradation des forêts devraient être disponibles courant 2021. Une étude sur l'utilisation de la biomasse énergie au niveau domestique est prévue pour le premier semestre 2021. Cette étude devrait permettre de quantifier le taux de prélèvement de bois de chauffe

---

<sup>30</sup> CCNUCC 2020. Report on the technical assessment of the proposed forest reference emission level of Guinea-Bissau submitted in 2019. 15p.

<sup>31</sup> Banque Mondiale 2016. *Implementation, completion and results report on a grant in the amount of US \$1.95 Million equivalent to the Republic of Guinea-Bissau for a biodiversity conservation project. Environment and Natural Resources Global Practice, Africa Region*. Washington, Etats-Unis. 83 p.

dans les forêts au niveau national, information qui fait pour l'instant défaut dans les IGES. Il semble que les données de vente du bois d'œuvre soient également actualisées en 2021, dans le cadre des décisions prises par la « Commission interministérielle Bois » (Entretien J. Raul, DGER [18/12/20]). Il est important de souligner que la source du bois devra être recensée, afin d'éviter tout double-comptage dans l'IGES/FREL national (Séparer le bois de chauffe provenant de la forêt de celui collecté dans les zones dégradées).

Enfin, le projet « N'Tene Terra - Pour une Gouvernance foncière responsable : Appui à la mise en œuvre de la loi foncière en Guinée-Bissau » financé par l'Union Européenne prévu depuis 2015 sera finalement mis en œuvre en 2021-2022 avec l'appui de la FAO. Ce projet devrait permettre d'aboutir à une cartographie des terres précises et à une catégorisation des forêts, contribuant ainsi à remplir les objectifs de la CDN.

Concernant les terres cultivées : La FAO appui le MADR pour la réalisation d'un recensement général de l'agriculture et de l'élevage (RGAE) en 2021 (le projet initialement prévu pour 2020 a accusé des retards à cause de la pandémie, mais les financements ont été reconduits pour 2021). Les données ainsi produites pourront permettre de combler les lacunes actuelles concernant les surfaces cultivées, intégrant les cultures pérennes à la base de données.

### Secteur Energie

L'union européenne doit financer pour 2021 un projet d'appui à la mise en place d'un système d'informations pour le Suivi & Evaluation des projets Energie (intégrant électricité et biomasse). Ce projet devrait permettre de suivre avec plus de précision la mise en œuvre des projets énergie et de mieux quantifier leurs impact sur les émissions de GES évitées.

## 2.6. Analyse critique des sources de données d'IGES sur les forêts

---

Plusieurs questions ont émergé à partir des résultats de l'IGES de 2013 présentés dans le BUR. En effet, plusieurs chiffres étonnent compte tenu du profil du pays et de la nature des puits/sources d'émission considérés. N'ayant pas accès aux données entrées dans l'IPCC Software, nous avons choisi d'axer l'analyse critique sur quatre points particulièrement stratégiques pour le calcul des émissions de GES de la GB :

- Le calcul des émissions dans la catégorie **Terres forestières restants Terres forestières**, c'est-à-dire la dégradation forestière et au sein de cette catégorie, la prise en compte des **prélèvements de bois énergie** d'origine domestique,
- Les émissions dues à la déforestation **Terres forestières converties en « Autres »** (Terres cultivées, Prairies, Terres humides, Etablissements, Autres terres)
- Les émissions dans la catégorie **Terres cultivées restants Terres cultivées**, soit les émissions dues à la gestion des cultures.

Les éléments présentés ci-après sont issus des entretiens effectués auprès des techniciens responsables de la compilation des données pour le secteur AFOLU (Entretiens H. KASSIMO [18/12/20] et G. EMBALO [16/12/20]). Nous avons obtenu très peu d'information sur les hypothèses de calculs et les données prises en compte pour obtenir les résultats présentés dans l'IGES.

### 2.6.1. Emissions de GES dues à la combustion de biomasse (bois-énergie)

Etant donné la place prépondérante du bois énergie dans le mix énergétique des ménages en GB (les données du SE4All 2017 font état pour 2012 de 75% pour le bois de chauffe et 14% pour le charbon de bois), cette sous-catégorie comprise dans l'estimation des émissions/absorption des Terres forestières demeurant Terres forestières est considérée comme clé dans le calcul des émissions de GES. Les

prélèvements de bois de chauffe dans les forêts sont souvent estimés à partir de données de consommation moyenne par ménage ou par habitant.

Les chiffres disponibles au MADR en matière de consommation de bois-énergie sont datés. En effet, les besoins en bois énergie (bois de chauffage et charbon de bois) de la population rurale sont estimés à environ 1,5 million de m<sup>3</sup>/an au niveau national, à partir des données de consommation primaire de 1999 (Cuervo Peñuela 2011). D'autres données, issues de *l'Instituto Nacional de Investigação de Tecnologia Aplicada* (INITA) font état d'une demande domestique d'1.2 millions de m<sup>3</sup>/an de bois de chauffe soit 1.7 à 2 kg/jour/habitant (Lopez da Veiga 2018)<sup>32</sup>. Ces chiffres correspondent aux estimations présentées dans le Plan d'action national pour la biodiversité (PNUD – MADR 1998)<sup>33</sup> pour l'année 1997 basées sur les données du MADR et CIRAD-Forêt (Biai 1992)<sup>34</sup>. Plus récemment, le PREDAS, conduit par le CILSS (Bettencourt et Jonard, 2007)<sup>35</sup> estime à 2.1 million de m<sup>3</sup>/an la consommation totale de bois de chauffage, soit 666kg/an/habitant.

Les données du MADR n'ont pas été utilisées pour l'IGES de 2013 car jugées trop anciennes. Les techniciens ont privilégié les données statistiques de la FAO sur l'extraction de bois de chauffage et de charbon pour l'année 2013. Ces données n'ont pas été corroborées par des enquêtes études locales comme préconisé par le GIEC, les prélèvements ne sont pas différenciés en fonction des différentes catégories de forêt. L'estimation de la dégradation forestière due à la collecte de bois de chauffage n'est donc pas précise.

L'étude de la consommation de bois-énergie prévue pour 2021 (voir [section 2.4.2](#)) devrait permettre de donner une estimation fiable et à jour de la consommation domestique et donc d'estimer de façon précise de la dégradation par type de forêt.

### 2.6.2. Emissions/absorption des Terres forestières restant Terres forestières (3B1a)

Les résultats de l'IGES suggèrent que les forêts bissau-guinéennes sont responsables de l'absorption de 19 822 GgCO<sub>2</sub>eq, compensant ainsi totalement les émissions des secteurs Energie et AFOLU.

Les données de surface sont issues de cartes stratifiées basées entre autres sur l'étude des images Landsat et du programme CARBOVEG complétées avec les données du CILSS de « Landscapes of West Africa » (2016). L'absence de données spécifiques au pays a poussé les techniciens à se référer aux valeurs de FE par défaut proposées par le GIEC pour les différentes catégories de forêts.

La définition de la forêt adoptée pour l'IGES n'inclut pas les zones à prédominance agricole (arboriculture, systèmes agro-forestiers etc.). Or, les données disponibles actuellement ne permettent pas de différencier les terres cultivées arborées des terres forestières. Cela pose un problème important dans le cas de la GB, notamment du fait de l'expansion des plantations d'anacardes, plantées en lisières ou en inclusion dans les forêts. Il y a donc un risque de surévaluation des surfaces forestières.

---

<sup>32</sup> Lopes da Veiga T. 2018. Conferencia internacional de energia sustentabel na Guiné-Bissau. Tema : fogao melhorado. Instituto Nacional de Investigação de Tecnologia Aplicada. Présentation du 6 et 7 décembre 2018. Bissau, Guinée-Bissau. 25 p. [Accessible en ligne] : [https://www.aler-renovaveis.org/contents/activitiaseventspeakersdocuments/02\\_projectos-de-bioenergia\\_teobaldo-lobes-da-veiga\\_inita\\_8351.pdf](https://www.aler-renovaveis.org/contents/activitiaseventspeakersdocuments/02_projectos-de-bioenergia_teobaldo-lobes-da-veiga_inita_8351.pdf)

<sup>33</sup> PNUD – MADR. 1998. Projecto GBS/97/G31/1G/9 - Estratégia e Plano de Acção Nacional para a Biodiversidade. Bissau, Guinée-Bissau. 161 p. [Accessible en ligne] : <http://extwprlegs1.fao.org/docs/pdf/gbs157123.pdf>

<sup>34</sup> Biai M.. 1992. Plano Director Florestal Nacional. Gestao e repovoamento das florestas na Guine-Bissau. Nogent-sur-Marne : CIRAD-Forêt, 60 p.

<sup>35</sup> Bettencourt J., Jonard F. 2007. Élaboration du Profil Environnemental de Pays – Guinée Bissau. Rapport Final. Contrat Cadre EuropeAid/119860/C/SV/Multi - Lot N° 6 : Environnement. Union Européenne. 122 p.

Outre la dégradation forestière due au prélèvement de bois-énergie ([section 2.5.1](#)), l'exploitation forestière illégale joue également un grand rôle dans la dégradation des forêts. En l'état actuel des connaissances et en l'absence de suivi de la part du gouvernement, il n'a pas été possible d'évaluer précisément les surfaces sujettes à la dégradation pour l'IGES de 2013.

Le calcul des surfaces de Terres forestières restants Terres forestières paraît donc très approximatif compte tenu des données disponibles et en l'absence d'explicitation des hypothèses de calculs et méthodologies utilisées.

### **2.6.3. Emissions dues à la déforestation**

L'IGES de 2013 affiche des émissions nulles dans les catégories de Terres forestières devenant « Autres », ce qui revient à dire qu'il n'y a pas eu de déforestation pendant la période considérée. Or, les forêts ont été soumises à de fortes pressions dans les régions Est et Nord entre 2012 et 2015 conduisant la mise en place du moratoire en 2015 (Entretien M. V. CASSAMA, Ministre de l'environnement).

Ce résultat aberrant s'explique par le manque de maîtrise du logiciel de calcul IPCC Software de la part de l'équipe responsable de l'IGES. Un paramétrage approximatif et l'absence de certaines données n'ont pas permis au logiciel de fournir une estimation des émissions de GES.

### **2.6.4. Emissions dues à la gestion des cultures**

Concernant les terres cultivées restants terres cultivées, l'IGES annonce des émissions de GES de 19 652 GgCO<sub>2</sub>eq, ce qui paraît très important si l'on considère les résultats d'à peine 4000 GgCO<sub>2</sub>eq émis par les secteurs Agriculture et Elevage rapportés dans la TCN (2018). Interrogée sur les hypothèses de calculs sous-jacentes, l'équipe responsable de l'IGES n'est pas en capacité d'expliquer ces résultats.

## 2.7. Recommandations : données et informations à mobiliser

---

En l'absence de document de synthèse clair explicitant les hypothèses de calculs adoptées et les données mobilisées pour construire l'IGES, il est très difficile de retrouver la cohérence des résultats présentés dans le BUR pour le secteur LULUCF. Les entretiens complémentaires menés dans le cadre de cette étude n'ont pas réellement permis de clarifier les choix méthodologiques adoptés. Ils ont cependant permis de mettre en évidence des lacunes importantes dans le processus d'élaboration de l'IGES :

- Evaluation des sources existantes et collecte de données difficiles car elles ne sont pas centralisées et sont dispersées entre plusieurs ministères et institutions,
- Utilisation de données d'activités parcellaires en ce qui concerne les terres forestières et agricoles,
- Utilisation de facteurs d'émissions non-spécifiques à la Guinée-Bissau pour le secteur AFOLU,
- Absence d'explicitation du processus de mesure des incertitudes ne permettant pas d'évaluer la robustesse de l'analyse,
- Absence d'assurance de la qualité, contrôle de la qualité et vérification des calculs effectués.

Face à ce constat, il apparaît clair que le BUR ne peut pas constituer un document de référence pour l'établissement de la CDN dans la mesure où les informations fournies ne correspondent pas aux critères de transparence, d'exhaustivité et ne permettent pas la comparabilité des estimations effectuées.

Afin d'établir une situation de référence actualisée, la priorité est donc d'établir un programme de collecte de données régulier et pérenne conforme aux directives du GIEC qui répondent aux critères TACCC. Concernant le secteur forestier, il paraît pertinent de :

- Procéder à l'harmonisation des méthodologies utilisées pour le FREL et l'IGES,
- Se baser les données et analyses produites dans le FREL au lieu d'utiliser les valeurs par défauts ou difficiles à justifier,
- S'inspirer des méthodes de reporting utilisées pour le FREL afin de garantir la transparence et la répliquabilité des résultats,
- Considérer la possible harmonisation des périodes de référence du FREL avec l'IGES afin que le FREL couvre une période antérieure à la mise en place du SNAP,
- Travailler à l'élaboration d'une nouvelle carte des usages du sol pour l'année 2020 qui serve de référence pour l'extension du FREL au niveau national.

L'extension du FREL au niveau national est doublement stratégique dans la mesure où elle permettrait, outre l'amélioration des processus d'IGES, de développer les documents REDD+ à annexer à la prochaine CDN ou BUR.

Cela ne nécessiterait pas, a priori, un investissement financier et en temps trop important dans la mesure où les équipes ayant participé à son élaboration sont encore en poste à l'IBAP, et qu'il est possible de demander à nouveau l'appui de RSet pour assurer la continuité du processus (Entretien J. Melo).

Concernant le secteur agricole, une consolidation des processus de collecte des données doit être mise en place afin de fournir des données complètes, vérifiées et régulièrement actualisées des surfaces agricoles, particulièrement les plantations d'anacardes. Le processus de recensement agricole en cours appuyé par la FAO devrait permettre de combler les lacunes du système actuel. Il conviendra cependant de s'assurer que les canaux de transmission de l'information sont établis entre les institutions responsables de la collecte des données et l'équipe en charge des IGES.

Le constat est le même pour le secteur Energie dans la mesure où aucun système d'information n'est à l'heure actuelle établi afin de suivre et évaluer les projets mis en place. Il en résulte un décalage entre

les projets planifiés dans les documents stratégiques et la réalité sur le terrain. Par ailleurs, la priorisation des projets d'atténuation n'est pas faite à la lumière d'un bilan clair fourni par un IGES robuste. Cela se traduit par un manque de cohérence entre les projets priorisés et les objectifs d'atténuation.

Tout secteur confondu, la pérennisation des processus de collecte des données et la continuité des méthodologies d'analyse utilisées passe par la mise en place d'une équipe dédiée aux IGES, pérenne et formée aux exigences du GIEC en matière d'IGES et à celles de la CCNUCC en matière de compte rendu (voir [section 3](#) ci-dessous).

## 2.8. Diagnostic des besoins en renforcement de capacités des équipes nationales en charge des IGES

### 2.8.1. Etat des lieux des connaissances de l'équipe nationale en charge des IGES pour le secteur AFOLU

Le bilan des connaissances des deux experts nationaux (dont l'un est un cadre du MADR) en charge de l'élaboration de l'IGES pour le secteur AFOLU met en évidence des lacunes qu'il conviendra de combler avant le lancement d'un nouveau processus d'IGES :

- Manque de vision claire des tâches à réaliser et des échéances à venir pour satisfaire aux exigences de la communauté internationale,
- Des connaissances du processus de réalisation des IGES non-spécifiques au secteur AFOLU,
- Niveau de maîtrise des lignes directrices du GIEC inégale au sein de l'équipe, le travail de compilation des données et de saisie dans le logiciel IPCC Software incombant de fait à un seul technicien, sans possibilité de regard critique et de contrôle de la part du binôme,
- Faible maîtrise des méthodologies d'analyse et de combinaison des incertitudes (un des techniciens seulement possède des notions),
- Les formations reçues par les deux experts ont été dispensées en anglais ou français, langues peu propices à une compréhension fine et donc à une bonne appropriation des méthodes de calculs d'émissions/absorptions,
- Faible niveau de maîtrise des logiciels de cartographie Système d'information géographique (SIG) (pas de formation pour l'un des deux experts) limitant *de facto* le travail sur les DA,
- Capacité de gestion et d'analyse statistiques des données collectées moyenne.

L'un des techniciens impliqué a bénéficié de formations depuis 2010 (trois formations sur les méthodes d'IGES en 2010, 2013 et 2014) et s'est formé ponctuellement au contact des consultants internationaux associés à chaque IGES (Entretien H. KASSIMO). Le second, travail toujours au MADR a bénéficié d'une formation générale à l'utilisation des lignes directrices du GIEC 2006 en 2018 (Entretien G. EMBALO).

Un plan de formation intensive doit donc être proposée aux experts nationaux afin d'asseoir leurs connaissances et de renforcer leurs compétences *a minima* sur 1) les méthodes d'IGES centrées sur le secteur AFOLU, 2) gestion des bases de données, 3) statistiques, 4) Cartographie – SIG.

### 2.8.2. Analyse des forces et faiblesses méthodologiques des précédents IGES pour le secteur AFOLU

<b>Faiblesses</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• DA : manque de données spécifiques, données disponibles incomplètes et non fiables,</li><li>• FE : valeurs par défaut issus des lignes directrices du GIEC (2006),</li></ul>
-------------------	--

Etat des lieux et collecte des données en vue de la révision de la CDN de la Guinée-Bissau  
Volet atténuation et cadre de transparence

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maîtrise partielle des méthodologies (Lignes directrices du GIEC 2006 et bonnes pratiques) et des logiciels (IPCC Software) d'inventaires par l'équipe en charges de l'IGES,</li> <li>• Méthodes d'extrapolation des données non-conformes aux préconisations du GIEC,</li> <li>• Mauvaise (voire absence de) prise en compte des incertitudes,</li> <li>• Pas de rapport de synthèse finalisé explicitant les méthodes de calculs/hypothèses/données utilisées pour l'IGES,</li> <li>• Absence de contrôle qualité sur l'ensemble du processus et faible association des équipes en charge de l'IGES à l'élaboration des documents de référence présentés à la CCNUCC,</li> <li>• Concentration des responsabilités et des compétences sur une équipe très restreinte (un seul technicien formé responsable des hypothèses de calculs des IGES AFOLU de 2006 à 2013) rendant la dépendance aux personnes clés importantes,</li> <li>• Equipes non-permanentes, engagées ponctuellement pour la réalisation des IGES et l'élaboration des documents CN/BUR,</li> <li>• Pas de transmission des méthodologies et données collectées d'un IGES à l'autre,</li> <li>• Pas de gestion efficace des données (perte ou stockage de versions provisoire des rapports d'expertise),</li> <li>• Pas de centralisation des données (répartition entre les institutions et en leur sein auprès des différentes DG sans communication des données).</li> </ul>
<b>Forces</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un technicien a été associé aux IGES depuis 2006 et peut à nouveau être mobilisé et permettre une certaine continuité et transmission des leçons apprises des IGES précédents,</li> <li>• Les deux experts nationaux en charge de l'IGES sont conscients des limites de leurs connaissances, critiques vis-à-vis de leur travail sur l'IGES et affichent une volonté d'amélioration continue.</li> </ul>
<b>Menaces</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En l'état actuel, le système de collecte des données et d'analyse n'est pas en mesure d'assurer la réalisation d'un IGES tous les deux ans et la production de documents actualisés (CN, CDN, BUR, etc.) de façon régulière,</li> <li>• Jusqu'à présent, les IGES étaient centrés sur les secteurs Energie et AFOLU, mais l'industrialisation progressive du pays et l'accroissement de la population vont engendrer des émissions non-négligeables dans d'autres secteurs comme par exemple les déchets, qu'il faudra intégrer dans les IGES.</li> </ul>
<b>Opportunités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Deux experts nationaux jeunes et motivés pour se former et continuer le travail d'inventaire,</li> <li>• Possibilité d'associer les équipes responsables de l'élaboration du FREL au travail de consolidation des données pour l'IGES (cf. <a href="#">annexe 4</a>).</li> </ul>

Figure 5 : Analyse des forces et faiblesses méthodologiques de l'IGES (Auteurs, 2021)

### 3. Mise en conformité de la CDN de Guinée-Bissau avec le Livre des règles et le cadre de transparence

---

#### 3.1. Informations à inclure dans la CDN actualisée

---

La CDN de 2015 comporte des lacunes importantes ; la CDN actualisée devra donc être profondément restructurée. La nouvelle structure devra inclure les éléments suivants :

##### Sur le volet atténuation :

- Des informations chiffrables sur le point de référence de la ou des cibles, y compris une année de référence,
- Les calendriers et/ou périodes de mise en œuvre, la portée et le champ d'application, les processus de planification,
- Les hypothèses et les démarches méthodologiques utilisées, notamment pour estimer et comptabiliser les émissions de GES,
- Les explications pour dire en quoi la CDN est équitable et ambitieuse, et comment elle contribue à l'objectif de 2°C,
- Une meilleure documentation des données permettant d'établir la situation de base en matière d'émissions de GES et des hypothèses retenues pour la construction des scénarios,
- La définition d'indicateurs sectoriels et de cibles chiffrées (et bornées dans le temps) pour l'ensemble des engagements pris,
- La clarification du dispositif institutionnel et technique visant à respecter le cadre de transparence de l'Accord de Paris,
- L'intention de recourir à l'article 6<sup>36</sup>.

**Sur le volet adaptation :** beaucoup plus de latitude quant au type d'information à faire figurer. La Guinée Bissau devra indiquer dès sa CDN de 2021 le document choisi pour sa communication adaptation (CDN, PNA, Communication nationale, rapports de transparence).

#### 3.2. Cadre de transparence

---

##### 3.2.1. Cadre institutionnel de mise en œuvre et dispositif de pilotage

###### ⇒ Planification stratégique :

La stratégie de développement de la Guinée Bissau repose sur le document de vision Terra Ranka 2015-2025, lequel est décliné en programmation stratégique triennale « Hora-Tchiga » (actuellement 2020-2023) sur pilotage du Ministère de l'économie, du plan et de l'intégration régionale.

En principe, l'ensemble des projets pilotés par les Ministères sectoriels sont recensés dans le SIGFiP. Toutefois, il n'existe pas à ce jour de programmation budgétaire adossée à la programmation triennale ; une programmation budgétaire pilote triennale sur trois secteurs clés (Santé, éducation, travaux publics) devrait voir le jour en 2021 pour ensuite être étendue à l'ensemble des secteurs.

###### ⇒ Dispositif institutionnel :

---

<sup>36</sup> On notera à ce titre l'appui en 2021 du cluster francophone ouest-africain sur le MRV, piloté par le CRC Lomé.

Un dispositif institutionnel est présenté dans le BUR1 mais n'est pas opérationnel à ce jour. Il y est notamment question :

- d'une « Commission nationale changement climatique » incluant pratiquement l'ensemble du gouvernement ainsi que d'autres parties prenantes (collectivités locales, Institutions de recherche, Syndicats, organisations communautaires de base, ONG environnementales) et présidée par le Premier Ministre.
- d'un « Comité du programme national changement climatique » qui est un forum technique interdisciplinaire proposant des évaluations et des recommandations en lien avec la mise en œuvre de la convention-cadre sur le climat.

Il est donc nécessaire de le réviser et de le rendre effectif avec des moyens dédiés. Le dispositif proposé dans le cadre de la révision de la CDN, composé d'un comité de pilotage et d'un comité technique pourrait constituer une base de réflexion (validé par les arrêtés n°08/2020 et N°09/MAB/2020 du Ministère de l'environnement et de la biodiversité). Dans ce dispositif, le comité de pilotage (organe politique) est présidé par le Premier Ministre. On notera toutefois que ce dispositif ne prévoit pas l'inclusion du Ministère des affaires étrangères et de la coopération internationale (MAE) pourtant dépositaire de l'Accord de Paris, mais qui n'a aucun suivi sur la mise en œuvre des engagements de la Guinée Bissau. Le MAE doit avoir un rôle de « gardien du temple » et de cohérence de la position de la Guinée Bissau sur la scène internationale vis-à-vis des enjeux climat et doit, à ce titre, être étroitement impliqué dans le dispositif institutionnel. Enfin, il serait opportun de désigner dans chaque Ministère un « référent climat/CDN » qui bénéficierait d'un plan de formation et d'un mandat clairement établi.

Il convient enfin de noter que :

- Les moyens dédiés au Ministère de l'environnement et de la biodiversité sont très faibles et limitent très nettement la capacité de pilotage de la mise en œuvre des engagements climat du pays : sur le budget d'investissement 2021 du pays, les ressources nationales affectées à ce secteur représentent à peine 1,3% du budget. L'essentiel du budget d'investissement du Ministère est issu de ressources externes (2,8 milliards FCFA sur 2,9).
- La problématique de la continuité institutionnelle reste un facteur bloquant pour une bonne coordination de l'action gouvernementale, et permet d'expliquer en grande partie les incohérences rencontrées dans les différents documents relatifs à l'action climat. Il pourrait être pertinent, à ce titre, de mettre en place un « comité d'experts » désignés *intuitu personae* indépendamment de leur position au sein d'une Direction sectorielle. Ce « Haut-conseil pour le climat » aurait pour mandat de garder la mémoire technique et méthodologique des différents documents produits, et agirait en appui-conseil auprès des unités de projets (CDN, BUR, etc.).

### 3.2.2. Dispositif de réalisation et de mise à jour des inventaires nationaux de GES

Au regard des lacunes identifiées plus haut et dans la perspective du respect du Livre des règles et notamment l'établissement de rapports de transparence tous les 2 ans à partir de 2024, des propositions d'actions par type de besoin sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

Moyens techniques		
Lacunes	Besoins	Actions
Faible maîtrise des données nationales dans les secteurs clés liés aux émissions/absorption de GES	- Elaboration et la mise en œuvre d'un programme national de collecte, d'analyse et d'archivage des données pour améliorer la préparation des IGES à long terme, - Inventaires sectoriels (forestiers, recensement agricole, etc.)	- Réaliser des études par secteurs clé sur la collecte, l'analyse et l'archivage des données (évaluer les complémentarités avec les études en cours SI Energie, RGAE, etc.), - Réaliser un inventaire forestier au niveau national,
Inadéquation des bases de données détenues par les institutions (DEA, INTIA, INE etc.) aux besoins d'inventaires (format inadéquat,		

Etat des lieux et collecte des données en vue de la révision de la CDN de la Guinée-Bissau  
Volet atténuation et cadre de transparence

méthode de collecte et d'archivage ne permettant pas souvent une bonne conservation, système de gestion inexistant ou inapproprié)	- Observation systématique de certains paramètres (notamment données de surfaces agricoles, feux, etc.)	- Mettre en place un dispositif de collecte, d'analyse et d'archivage des données en adéquation avec les exigences de la CCNUCC / bonnes pratiques suggérées par le GIEC,
Données non-centralisés au sein des services et dispersées auprès des cadres (dépendance aux personnes ressources)	- Constitutions de bases de données fiables et viables à long termes,	- Former les équipes techniques (IGES et services) à l'archivage et l'analyse de données,
Manque de transmission de l'information entre les différents ministères et services de production des données et la cellule IGES	- Constitution de systèmes d'information pour le suivi et l'évaluation des projets atténuation,	- Mettre en place des réseaux d'observations systématiques au niveau de régions et organiser la centralisation de l'information au niveau des différents ministères.
Insuffisance des moyens matériels de collecte, d'archivage et d'analyse des données dans la plupart des services responsables de leur production	- Etablissement des canaux de communication privilégiés entre les services de production des données et la cellule IGES	
	- Intégration des besoins spécifiques de recueil des données aux systèmes statistiques nationaux	
Absence de contrôle qualité du travail d'IGES.	Equipe IGES et équipe responsable de l'élaboration des documents stratégiques CCNUCC en capacité de réaliser un contrôle qualité systématique des IGES produits	Formation de l'équipe IGES à la mise en place d'un contrôle qualité efficace.
Facteurs d'émissions pris en compte dans les IGES non-spécifiques au pays.	- Mise au point de FE locaux au niveau national, - Equipe IGES en capacité de déterminer des FE adaptés au pays.	- Utilisation des FE élaborés dans le FREL, extrapolation au niveau national, - Formation de l'équipe IGES à la détermination des FE adaptés au contexte national (partenariat avec l'IBAP-Rset).
Maîtrise insuffisante du manuel du GIEC et du logiciel de calcul des inventaires par les experts nationaux.	Maîtrise par les experts nationaux en charge de l'IGES du manuel et de l'IPCC Software	Mettre en place un plan de formation intensif sur les lignes directrices du GIEC 2006 et sur l'utilisation de l'IPCC Software
Connaissances insuffisantes en cartographie - SIG des experts nationaux en charge de l'IGES AFOLU	formation sur l'utilisation des outils permettant de traiter les données de surfaces des différentes catégories d'usage des sols, et autres données cartographiques.	Former les experts nationaux à l'utilisation des logiciels SIG
<b>Moyens humains</b>		
<b>Lacunes</b>	<b>Besoins</b>	<b>Actions</b>
Pas d'équipe nationale dédiée à l'élaboration des IGES.	Une équipe d'experts nationaux dédiée à la collecte et à l'analyse des données d'IGES formée et pérenne.	Constituer une équipe pérenne d'experts et de techniciens au sein du gouvernement avec des moyens pour réaliser les IGES de façon régulière.
Manque de vision à long termes des tâches à accomplir et informations à collecter des experts nationaux.	Une équipe de techniciens et d'experts ayant une bonne vision des exigences de contenu et calendaires de la CCNUCC et de la communauté internationale en matière de lutte contre le CC.	Assurer que l'équipe de techniciens et d'experts aient une vision globale des implications de l'Accord de Paris en termes de documents stratégiques et de production de données via la formation.

Etat des lieux et collecte des données en vue de la révision de la CDN de la Guinée-Bissau  
Volet atténuation et cadre de transparence

Faible motivation des experts nationaux formés à intégrer une équipe permanente IGES en l'absence de moyens et de perspectives de carrières.	Constituer un pool d'expert nationaux.	- Mettre en place un plan de formation régulier à destination des nouvelles générations de techniciens et d'experts nationaux, - Elaborer des plans de carrières dans les domaines du CC et valoriser l'expertise nationale en matière d'IGES (se positionner dans la communauté lusophone).
Moyens financiers		
Lacunes	Besoins	Actions
Manque de matériel et conditions de travail adéquates pour l'équipe IGES.	Des locaux climatisés et du matériel dédié à l'équipe IGES (ordinateurs, logiciels, disc durs etc.).	Affecter suffisamment de ressources pour permettre la pérennisation d'une équipe dédiée à l'élaboration des IGES et des documents stratégiques nationaux.
Manque de matériel et conditions de travail suffisantes pour les services en charge de collecter les données statistiques nationales.	Du matériel qui permette la collecte routinière des données statistiques nationales.	Affecter suffisamment de ressources pour le bon fonctionnement des services statistiques.

### 3.2.3. Suivi et évaluation ex post des engagements pris au titre de la CDN

Le suivi et l'évaluation *ex post* des engagements pris au titre de la CDN devront être consignés, dès 2024, dans des rapports biennaux de transparence. Compte tenu des lacunes identifiées sur la CDN de 2015, la CDN actualisée de Guinée Bissau devra donc intégrer des indicateurs et des cibles précises pour chaque engagement ; à partir de 2024, il conviendra de communiquer, tous les deux ans, les données les plus récentes pour chaque indicateur retenu et de mettre à jour les données à la suite de tout nouveau calcul de l'inventaire des émissions de GES. Chaque pays devra communiquer ces informations sous la forme d'un résumé structuré dans un tableau commun dont le format doit être adopté à la COP 26.

Il n'existe pas encore à ce jour de dispositif de suivi-évaluation robuste et centralisé pour la CDN de la Guinée Bissau. Pour que ce suivi soit en capacité de délivrer un premier rapport d'ici fin 2024, au moins sur le volet atténuation (le seul obligatoire), des choix stratégiques doivent être opérés dès aujourd'hui, en particulier sur l'opportunité "d'adosser" le dispositif de suivi climat à des dispositifs préexistants. A ce jour, le dispositif de suivi-évaluation des projets menés par les Ministères sectoriels n'est pas homogène et est parcellaire :

- Le Ministère de l'agriculture et du développement rural abrite par exemple une DG planification agricole, chargée d'assurer le suivi-évaluation des projets - uniquement lorsqu'un budget dédié est prévu dans lesdits projets - et une Direction des statistiques agricoles, chargée de réaliser des enquêtes agricoles annuelles (production, superficie, rendements) uniquement sur les cultures annuelles. On notera à ce titre que malgré le poids que représente l'anacarde dans le PIB national, aucune donnée de production, ni de surface cultivée, n'est suivie par le MADR; seules les données d'exportation de la noix de cajou (95% de la production) sont disponibles au niveau du Ministère du Commerce. Enfin, les données relatives aux intrants (engrais) sont gérées au niveau de la Direction de l'ingénierie rurale et ne portent que sur les importations (et non sur l'usage). La Direction nationale des forêts n'a pas pu être rencontrée au cours de la mission.
- Le Ministère de l'énergie ne dispose pas de service dédié au suivi-évaluation et ne dispose que d'une vision limitée de l'état de mise en œuvre et de durabilité des projets menés. Comme indiqué plus haut, un projet, financé par l'UE, devrait être mené en 2021 pour la mise en place

d'un système d'information énergétique. A ce jour la situation de référence n'est fiable que sur les données liées à l'usage d'hydrocarbures ; l'ensemble des données liées au mix et à la consommation électrique (énergies renouvelables) ainsi qu'à la biomasse énergie ne sont pas disponibles.

### 3.2.4. Suivi de l'appui reçu

Des instructions particulières sont données par Le Livre des Règles (Section I de la Partie VI de l'Annexe de la Décision 18/CMA.1) pour communiquer sur l'appui reçu pour la transparence (article 13). A partir de 2024, chaque pays en développement doit décrire la situation nationale et les dispositifs institutionnels utiles à la communication d'informations sur l'appui nécessaire et l'appui reçu, notamment les systèmes et processus utilisés pour déterminer, suivre et notifier l'appui nécessaire et l'appui reçu, ainsi que les difficultés et les contraintes en la matière. Il devra également décrire les hypothèses, définitions et méthodes utilisées pour suivre ces appuis. L'information devra être indiquée suivant des tableaux communs (qui seront normalement adoptés à la COP26) et inclure notamment : le titre (de l'activité, du programme ou du projet), la description du programme ou du projet, le circuit, l'entité bénéficiaire, l'entité d'exécution, le montant reçu, le calendrier, le type d'instrument financier, le statut (promis ou reçu), le secteur et sous-secteur, le type d'appui (atténuation, adaptation, transversal), indiquer si l'activité a contribué à la mise au point et au transfert de technologies et/ou au renforcement des capacités, le statut de l'activité (planifiée, en cours ou achevée), les résultats estimés.

D'importantes évolutions sont en cours concernant la programmation budgétaire et le suivi de l'exécution budgétaire qui laissent penser que le suivi de l'appui reçu au titre de la mise en œuvre de la CDN devrait être fiable à partir de 2024. Ces évolutions concernent en particulier :

- La programmation budgétaire triennale, qui devrait concerner, à partir de 2023, l'ensemble des secteurs, y compris les secteurs inclus dans la CDN,
- La mise en place de « marqueurs ODD » à partir du budget 2022, ce qui permettrait d'identifier précisément, à travers le SIGFiP, le niveau de dépenses allouées à chaque ODD. Cette intégration doit se faire avec l'appui du PNUD et devrait commencer en début d'année. On note à ce titre qu'une réflexion pourrait être menée par le PNUD pour anticiper l'inclusion de « marqueurs CDN » dans le même temps pour « tracker » les appuis financiers reçus au titre de chaque engagement pris dans la CDN révisée.

## Bibliographie

---

- AFD 2016. Projet DEDURAM phase 1 : Note de transparence. Paris, France. 3p. [Accessible en ligne] : <file:///C:/Users/ehaen/AppData/Local/Temp/CGW1021.pdf>.
- AFD 2019. Projet DEDURAM phase 2 : Note de transparence. Paris, France. 5p. [Accessible en ligne] : <file:///C:/Users/ehaen/AppData/Local/Temp/CGW1023.pdf>.
- Bettencourt J., Jonard F. 2007. Élaboration du Profil Environnemental de Pays – Guinée Bissau. Rapport Final. Contrat Cadre EuropeAid/119860/C/SV/Multi - Lot N° 6 : Environnement. Union Européenne. 122 p.
- Biai M.. 1992. Plano Director Florestal Nacional. Gestao e repovoamento das florestas na Guine-Bissau. Nogent-sur-Marne : CIRAD-Forêt, 60 p.
- CARBOVEG-GB 2009. Quantificação do carbono armazenado e da capacidade de sumidouro da vegetação florestal da Guiné-Bissau. Relatório do terceiro ano. 31 p.
- Casarim F., Pearson. T. 2010; Assessment of REDD Baseline Scenarios in Guinea Bissau - Final Report. Winrock international. Bissau, Guinée-Bissau. 59 p.
- CILSS 2016. Landscapes of West Africa – A Window on a Changing World. U.S. Geological Survey. EROS, 47914 252nd St, Garretson, SD 57030, United States. 236 p.
- Correia et al. 2019. Areas protegidas para a conservação dos manguezais em Guiné-Bissau: Estudo sobre a importância de parque natural dos Tarrafes do Rio Cacheu. Bissau, Guinée-Bissau.
- CCNUCC 2020. Report on the technical assessment of the proposed forest reference emission level of Guinea-Bissau submitted in 2019. 15p.
- Curevo Peñuela E. 2011. Estudio de viabilidad para o aproveitamento de recursos florestais da Guiné Bissau. Documento final do Diagnostico. Ingenieria de la madera florestal y energetica (IMFYE) S.A.. Madrid, Espagne. 93 p.
- Da Silva E., Kassimo H. et al. 2013. Síntese de inventário nacional de gases de efeito estufa – Ano de referência 2010. Guinée-Bissau, Bissau. 54 p.
- De Barros A., Martins A., Embalo B., Da Silva E., Gomes F., Cardodo L., Vaz L., Camala M., Martins M. 2016. Roadmap de preparação para o REDD+ na Guiné-Bissau : 2016-2020. Bissau, Guinée-Bissau. 69 p.
- FIDA 2019. Economic Development Project for the Southern Regions. Supervision Report. West and Central Africa Division Programme Management Department. Rome, Italie. 48p. [Accessible en ligne] : <https://www.ifad.org/documents/38711644/40046455/Guinea-bissau%201100001757%20PADES%20Supervision%20Report%20September%202019/59319fc1-66e7-0252-a007-2d65b55c4aaa>.
- GEF 2016. Promoting better access to modern energy services through sustainable mini-grids and low-carbon bioenergy technologies among Guinea-Bissau's forest-dependent communities. Project identification form. 20p
- IUCN, FAO et UNEP. 2020. The Restoration Initiative Year in Review 2019. Rome, Italie. 50p. [Accessible en ligne] : <https://doi.org/10.4060/ca9686en>.
- Kassimo H. 2018. Síntese de inventário nacional de gases de efeito estufa – Ano de referência 2013. Guinée-Bissau, Bissau. 13 p.
- Loi du 22 février 2011 relative à la forêt en Guinée-Bissau. Décret-Loi n.°5/2011. Conseil des Ministres de la République de Guinée-Bissau. 13p.

Lopes da Veiga T. 2018. Conferencia internacional de energia sustentavel na Guiné-Bissau. Tema : fogao melhorado. Instituto Nacional de Investigaçao de Tecnologia Aplicada. Présentation du 6 et 7 décembre 2018. Bissau, Guinée-Bissau. 25 p. [Accessible en ligne] : [https://www.aler-renovaveis.org/contents/activitieseventsspeakersdocuments/02\\_projectos-de-bioenergia\\_teobaldo-lopes-da-veiga\\_inita\\_8351.pdf](https://www.aler-renovaveis.org/contents/activitieseventsspeakersdocuments/02_projectos-de-bioenergia_teobaldo-lopes-da-veiga_inita_8351.pdf)

Ministère de l’Agriculture et du développement rural 2010. Plan national de gestion forestière. Bissau, Guinée-Bissau. 43p.

Ministère de l’Agriculture et du développement rural 2018. Definição dos Alvos para a Neutralidade da Degradação das Terras(NDT) Relatório final. Bissau, Guinée-Bissau. 28 p.

Ministère de l’Agriculture et du développement rural 2019. Rapport national de Guinée-Bissau: Progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unis pour les forêts (UNSPF) 2017-2030. Bissau, Guinée-Bissau. 27 p.

Ministère de l’Energie et de l’Industrie 2017. Plano de Ação Nacional no Sector das Energias Renováveis (PANER) da Guiné-Bissau. 2015-2030. Guinée-Bissau. 41 p.

Ministère de l’Energie et de l’Industrie 2017b. Plano de investimento para energia sustentavel da Guiné-Bissau – Periodo 2015-2030. Alcançar acesso universal aos serviços de energia até 2030 nos países membros da CEDEAO. Bissau, Guinée-Bissau. 131 p.

Niang A. 2016. Etude diagnostic du secteur forestier en Guinée-Bissau. FAO. Bissau, Guinée-Bissau. 60 p.

Petróleos e Gás de Portugal (GALP) 2020. Fumukaba Project. Replacing charcoal and firewood with butane gas for more than 25 thousand families. [Accessible en ligne] : <https://www.fundacaogalp.com/en/sustainable-energy/fumukaba>.

PNUD – MADR. 1998. Projecto GBS/97/G31/1G/9 - Estratégia e Plano de Acção Nacional para a Biodiversidade. Bissau, Guinée-Bissau. 161 p. [Accessible en ligne] : <http://extwprlegs1.fao.org/docs/pdf/gbs157123.pdf>

Ruf F., S. Kone, B. Bebo 2019. Le boom de l’anacarde en Côte d’Ivoire: transition écologique et sociale des systèmes à base de coton et de cacao. Cahiers Agricultures. 28 : 21. 12 p.

Secrétariat d’Etat de l’environnement 2019. Sixième rapport national sur la diversité biologique de la République de Guinée-Bissau. Direction Générale du Développement Durable. Bissau, Guinée-Bissau. 207 p.

UNIVER’SSEL 2017. DEDURAM : Desenvolvimento duravel da agricultura de mangal. Fiche de présentation de projet. Bissau, Guinée-Bissau. 3p. [Accessible en ligne] : <https://universsel.files.wordpress.com/2017/07/fiche-de-prc3a9sentation-deduram.pdf>.

Etat des lieux et collecte des données en vue de la révision de la CDN de la Guinée-Bissau  
Volet atténuation et cadre de transparence

Annexe 1. Table récapitulative de l'IGES 2013 – Secteur AFOLU

Categories	(Gg)					
	Net CO2	Emissions				
		CH4	N2O	NOx	CO	NMVOCS
<b>3 - Agriculture, Forestry, and Other Land Use</b>	-173,623868	112,3821458	7,531398176	0	0	0
<b>3.B - Land</b>	-170,29595	0	0	0	0	0
3.B.1 - Forestland	-19822,45008	0	0	0	0	0
3.B.1.a - Forestland Remaining Forest land	-19822,45008			0	0	0
3.B.1.b - Land Converted to Forestland	0	0	0	0	0	0
3.B.1.b.i - Cropland converted to Forest Land	0			0	0	0
3.B.1.b.ii - Grassland converted to Forest Land	0			0	0	0
3.B.1.b.iii - Wetlands converted to Forest Land	0			0	0	0
3.B.1.b.iv - Settlements converted to Forest Land	0			0	0	0
3.B.1.b.v - Other Land converted to Forest Land	0			0	0	0
3.B.2 - Cropland	19652,15413	0	0	0	0	0
3.B.2.a - Cropland Remaining Cropland	19652,08667			0	0	0
3.B.2.b - Land Converted to Cropland	0,067466667	0	0	0	0	0
3.B.2.b.i - Forest Land converted to Cropland	0,067466667			0	0	0
3.B.2.b.ii - Grassland converted to Cropland	0			0	0	0
3.B.2.b.iii - Wetlands converted to Cropland	0			0	0	0
3.B.2.b.iv - Settlements converted to Cropland	0			0	0	0
3.B.2.b.v - Other Land converted to Cropland	0			0	0	0
3.B.3 - Grassland	0	0	0	0	0	0
3.B.3.a - Grassland Remaining Grassland	0			0	0	0
3.B.3.b - Land Converted to Grassland	0	0	0	0	0	0
3.B.3.b.i - Forest Land converted to Grassland	0			0	0	0
3.B.3.b.ii - Cropland converted to Grassland	0			0	0	0
3.B.3.b.iii - Wetlands converted to Grassland	0			0	0	0
3.B.3.b.iv - Settlements converted to Grassland	0			0	0	0
3.B.3.b.v - Other Land converted to Grassland	0			0	0	0
3.B.4 - Wetlands	0	0	0	0	0	0
3.B.4.a - Wetlands Remaining Wetlands	0	0	0	0	0	0
3.B.4.a.i - Peatlands remaining peatlands	0		0	0	0	0
3.B.4.a.ii - Flooded land remaining flooded land				0	0	0
3.B.4.b - Land Converted to Wetlands	0	0	0	0	0	0
3.B.4.b.i - Land converted for peat extraction			0	0	0	0
3.B.4.b.ii - Land converted to flooded land	0			0	0	0
3.B.4.b.iii - Land converted to other wetlands				0	0	0
3.B.5 - Settlements	0	0	0	0	0	0
3.B.5.a - Settlements Remaining Settlements	0			0	0	0
3.B.5.b - Land Converted to Settlements	0	0	0	0	0	0
3.B.5.b.i - Forest Land converted to Settlements	0			0	0	0
3.B.5.b.ii - Cropland converted to Settlements	0			0	0	0
3.B.5.b.iii - Grassland converted to Settlements	0			0	0	0
3.B.5.b.iv - Wetlands converted to Settlements	0			0	0	0
3.B.5.b.v - Other Land converted to Settlements	0			0	0	0
3.B.6 - Other Land	0	0	0	0	0	0
3.B.6.a - Other land Remaining Other land				0	0	0
3.B.6.b - Land Converted to Other land	0	0	0	0	0	0
3.B.6.b.i - Forest Land converted to Other Land	0			0	0	0
3.B.6.b.ii - Cropland converted to Other Land	0			0	0	0
3.B.6.b.iii - Grassland converted to Other Land	0			0	0	0
3.B.6.b.iv - Wetlands converted to Other Land	0			0	0	0
3.B.6.b.v - Settlements converted to Other Land	0			0	0	0
<b>3.C - Aggregate sources and non-CO2 emissions source</b>	0,296714	9,6485	7,531398176	0	0	0
3.C.1 - Emissions from biomass burning	0	9,6485	0	0	0	0
3.C.1.a - Biomass burning in forestlands		9,6485	0	0	0	0
3.C.1.b - Biomass burning in croplands		0	0	0	0	0
3.C.1.c - Biomass burning in grasslands		0	0	0	0	0
3.C.1.d - Biomass burning in all other land		0	0	0	0	0
3.C.2 - Liming	0			0	0	0
3.C.3 - Urea application	0,296714			0	0	0
3.C.4 - Direct N2O Emissions from managed soils (3)			7,392324062	0	0	0
3.C.5 - Indirect N2O Emissions from managed soils			0,139074113	0	0	0
3.C.6 - Indirect N2O Emissions from manure management			0	0	0	0
3.C.7 - Rice cultivations		0		0	0	0
3.C.8 - Other (please specify)				0	0	0

Etat des lieux et collecte des données en vue de la révision de la CDN de la Guinée-Bissau  
Volet atténuation et cadre de transparence

## Annexe 2. Liste des personnes ressources enquêtées

Institution	Fonctions	Nom	Contact
Primature Gabinete do Primeiro Ministro	Directeur de Cabinet	Carlos Rui Ribeiro	gov.gb.carlosruiribeiro@gmail.com
Ministère des finances <i>Ministério das finanças</i>	Directeur général du budget	Elisio Gomes Sa	elisio_sa@hotmail.com
Ministère des affaires étrangères et des communautés	Directeur Coopération internationale	Julião De Almeida	jujalmasse@gmail.com (00245) 95 559 78 77
Ministère de l'Environnement et de la biodiversité <i>Ministério do Ambiente e Biodiversidade</i>	Ministre de l'environnement, ancien coordinateur du FREL Sub-national (2019) et de la Troisième Communication Nationale (2018)	Viriato Luis Soares Cassama	cassamavilus@gmail.com viriatocassama1970@gmail.com
	Secrétaire du Ministre, Coordinateur du Biennial Update Report 2020	Lourenço António Vaz	vaz_coni61@yahoo.com.br
	Directeur Général de l'environnement	Laurentino Rufino Cunha	laurentinorufino@gmail.com
Ministère de l'Agriculture et du développement rural <i>Ministério da Agricultura e desenvolvimento rural</i>	Directeur Général de l'Agriculture (DGA)	Júlio Malam Injai	jumaingw@hotmail.com (+245) 95 5427229 /966621182
	Directeur de la statistique agricole, participation active à la première communication nationale	Ildo Afonso Lopez	
	Conseiller du Ministre de l'Agriculture et Développement Rural	Kaoussou Diombéra	kadiombera@yahoo.fr
	Technicien responsable des IGES à partir de 2006	Heloyso Eduardo da Cunha Kássimo	isukassimo@hotmail.com
	Technicien responsable de l'IGES de 2013	Garcia Bacar Embaló	
	Ancien consultant IGES 2010 (TC), aujourd'hui au PNUD	Edinilson Augusto da Silva	
Ministère de l'Energie, de l'Industrie et des ressources naturelles <i>Ministério da Energia, Indústria e Recursos Naturais</i>	Direction Générale de l'Energie (DGE)	Lamberto Soares Canara	
	Direction Générale des Energies Renouvelables (DGER)	Júlio António Raúl	antoniobolo2005@gmail.com antoniobolo1966@gmail.com (+245) 955982523/966609659
	Détaché du Ministère de Agriculture au Ministère de l'Energie	António Pansau N'Dafa	pansau69@gmail.com
Expert/ Analyste en Changement Climatique et Développement Durable Consultant National en Environnement et CC.	Coordinateur des trois premières communications nationales (2006, 2011, 2018), et Plan d' Action National d' Adaptation (PANA) de la République de Guinée-Bissau Point Focal CCNUCC depuis 2000	Alexandre Cabral	tutucabral1963@gmail.com (+245) 955336437 / 966614499/ 966768426
Programme GCCA+ Afrique de l'Ouest	Consultant National	Joao Lona Tchedna	j_lona@yahoo.fr
	Ingénieure Forestier - Experte internationale ayant participé au FREL sub-national (2019)	Joana Lisboa Brandão de Melo	joana.lx.bm@gmail.com
Kinomé	Cheffe de projet Gestion des forêts de Mangrove du Sénégal au Bénin	Cyrielle De Souza	cyrielle.de-souza@kinome.fr
Univer-sel	Coordinateur du projet "Développement Durable de l'Agriculture de Mangrove" (Deduram)	Mauro Vigo	deduram.cdp@universsel.org

### Annexe 3. Guide d'entretiens de collecte des données sur les IGES

Grille d'entretiens : renforcement des capacités

#### 1. Identification de la structure et de la personne ressource

Nom, prénom :

Structure :

Fonction/Attributions :

Rôle dans la réalisation de l'IGES / Gestion du volet atténuation (de la structure/personnel) :

#### 2. Identification, inventaire et description des initiatives de renforcement des capacités passées et en cours

Intitulé de l'appui	Année	Cadre	Objectifs	Groupes ciblés	Utilisation des résultats	Commentaires (degré de maîtrise après appui)

#### 3. Evaluation du niveau de connaissance thématique

Thématique	Questions vérif.
Contexte / IPCC guidelines CDN GB	Quels sont les objectifs principaux de l'accord de Paris ? Quelles sont les obligations des Parties (soumission/révision) ? Sur quelle équation générale repose l'estimation des émissions GES ? Quels sont, selon la CDN de 2015 et le BUR 2020, les deux principaux secteurs émetteurs de GES en GB ? Quels sont les cinq grands principes de reporting du GIEC ?
Suivi de l'évolution de l'usage des terres (LUC)	Quelles sont les six catégories de couverture du sol établies par le GIEC ? Quelle est la définition de la forêt retenue pour l'IGES de la GB de 2010 ?
Suivi de la dégradation (F restants F)	Quels sont les facteurs principaux de dégradation forestière en Guinée-Bissau ?
Estimation des facteurs d'émission	Quels sont les 5 réservoirs de carbone pour chaque sous-catégorie de forêt pris en compte pour le calcul des facteurs d'émission ? A quoi correspondent les 3 tiers en matière d'EF ?
Estimation des GES	
Estimation de l'incertitude	
Reporting des GES	

#### 4. Besoins/souhaits/Recommandations en matière des capacités à renforcer

**Annexe 4. Exemple de techniciens ayant participé à l'élaboration du FREL, qui  
pourraient apporter un soutien à l'équipe IGES**

---

<b>Noms</b>	<b>Institutions</b>	<b>Contacts</b>
José Eliseu Benante	IBAP	joelber11@hotmail.com
Antonio Pansau N'Dafa	DGFC	
Santos Mendes	IBAP	
Hom-na Tchantcilam	IBAP	
Ibraima Djaló	IBAP	